

LE
 QUARTETTE
 POUR LE
 PROCHE-
 ORIENT:
 UN RAPPORT
 D'ETAPE



CAFOD
 just one world



FOLKEKIRKENS
 NØDHJÆLP
 AYUDA DE DCA
 DAN CHURCH AID



diakonia
 PEOPLE CHANGING THE WORLD



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
 RÉSEAU EURO-MEDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
 الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

m)
 medico international



Oxfam
 International

Save the Children
 SWEDEN

Save the Children
 UK



World Vision
 Jerusalem - West Bank - Gaza

Un rapport conjoint de:

CAFOD, CARE Deutschland; CARE France; CARE Nederland; CARE Norge;
CARE Österreich; CARE International UK, Christian Aid, DanChurchAid,
diakonia, EMHRN, medico international, Oxfam International,
Save the Children UK, Save the Children Sweden, UCP, World Vision Jerusalem

Pour plus d'information, merci de contacter:

Annie Leroy, CARE France / +33 (0)1 53 19 89 89 – leroy@carefrance.org

Alexandra Banget-Mossaz, CARE France / +33(0)1 53 19 89 92 – banget-mossaz@carefrance.org

Magali RUBINO, Oxfam France – Agir ici / +33 (0)1 56 98 24 45 – mrubino@oxfamfrance.org

SOMMAIRE

1. Résumé	4
2. Evaluation des progrès accomplis par le Quartette	7
a. Colonies	7
b. Accès et mouvements	11
c. Gaza	14
d. Stratégie sécuritaire palestinienne globale	20
e. Engagements des donateurs	22
f. Secteur privé	24
3. Conclusion et recommandations	26
4. Annexe 1 – Déclaration du Quartette à Berlin, 24 juin 2008	29

Photo en couverture – David Silverman / Getty Images

1. RÉSUMÉ

Les territoires palestiniens occupés sont toujours en proie à une crise humanitaire (voir *Gaza: Une implosion humanitaire*).¹ Leur population qui compte 3,7 millions de personnes dont 52% d'enfants a du mal à satisfaire ses besoins de base.² Les Palestiniens, hommes, femmes et enfants, avec leurs moyens d'existence réduits à néant, sont de plus en plus dépendants de l'aide. La seule solution durable à la crise est un accord de paix global entre Israéliens et Palestiniens basé sur le droit international. En tant qu'agences humanitaires et de développement, nous sommes convaincues que des mesures immédiates peuvent et doivent être prises pour soulager les souffrances et garantir qu'un accord de paix finira par être conclu.

Comme ce rapport le démontre, l'absence de progrès dans la réalisation d'objectifs capitaux remet en question l'approche adoptée actuellement par le Quartette. Dans sa déclaration de Berlin, le Quartette a exprimé la « **nécessité urgente d'accomplir sur le terrain des progrès plus visibles afin de renforcer la confiance et d'appuyer l'avancement des négociations lancées à Annapolis** ». Ces « progrès visibles » ne se sont pas matérialisés. L'analyse de la situation sur le terrain révèle que dans cinq des dix domaines pour lesquels le Quartette avait défini de claires recommandations, aucun progrès n'a été enregistré, voire la situation s'est dégradée. Il est évident qu'une nouvelle approche s'impose. En outre, l'aptitude du Quartette à encourager des développements positifs a été affaiblie dans les trois domaines où les progrès sont maintenant les plus pressants: les colonies, la levée des obstacles limitant les déplacements et l'accès, et la fin du blocus de Gaza. Le Quartette pour le Proche-Orient, qui comprend la Russie, les Etats-Unis, l'Union européenne et les Nations unies, a identifié 2008 comme étant une année déterminante pour le Processus de Paix au Proche-Orient (the Middle East Peace Process – MEPP) et la période pendant laquelle devront être concrétisés les accords conclus à la Conférence d'Annapolis du 22 novembre 2007.³ Les membres du Quartette se sont engagés à assister les parties à s'acquitter de leurs obligations respectives et à promouvoir un règlement équitable, global et durable du conflit au Proche-Orient.⁴ La date prévue pour la passation d'un accord

d'ici fin 2008 se rapproche et ne sera, semble-t-il, probablement pas respectée. En fait, le président Palestinien Mahmoud Abbas, a déclaré : « *Les négociations n'ont jusqu'ici pas abouti ... je ne peux pas dire qu'il y ait eu un consensus sur une seule question. Le fossé qui sépare les parties est très large.* »⁵ La réunion qui se tient à New York arrive à un moment décisif pour le Quartette s'il veut montrer qu'il est capable de jouer un rôle efficace dans l'instauration de la paix au Proche-Orient.

Ce rapport souligne les propres recommandations du Quartette dans six domaines qu'il considère comme étant d'une importance capitale pour le plus large processus de paix possible. Il évalue l'impact que des progrès limités ont eu sur la vie quotidienne des Palestiniens et des Israéliens. La déclaration du Quartette de Berlin révèle très précisément quels sont les progrès nécessaires et en tant que plus récente déclaration dudit Quartette, c'est sur elle que s'appuiera ce rapport.⁶ La déclaration, comme ce rapport, s'intéresse aux **colonies, à l'accès et au mouvement, à Gaza, à la réforme du secteur de sécurité palestinien, aux engagements des donateurs et à la reprise de l'activité du secteur privé dans les territoires palestiniens occupés.**

Le Quartette a insisté avec raison sur l'importance de progresser dans des domaines clé, seul moyen, selon lui, de prévenir une plus grande détérioration des conditions de vie des Palestiniens, des Israéliens et du

¹ Disponible à www.oxfam.org.uk/resources/downloads/oxfam_gaza_lowres.pdf.

² Voir www.unicef.org/infobycountry/oPt_statistics.html.

³ Voir la déclaration du Quartette du 24 juin 2008, 2 mai 2008, et 17 décembre 2007 à www.state.gov/r/pa/prs/ps/2008/jun/106215.htm, www.state.gov/r/pa/prs/ps/2008/may/104319.htm, et www.state.gov/r/pa/prs/ps/2007/dec/97671.htm.

⁴ Voir la déclaration du Quartette à la conférence d'Annapolis le 27 novembre 2007 à www.state.gov/r/pa/prs/ps/2007/nov/95667.htm et du Président Bush, 'Joint Understanding read by President Bush at the Annapolis Conference' 27 Novembre 2007 et son discours à www.state.gov/p/nea/rls/rm/2007/95695.htm.

⁵ Mahmoud Abbas cité dans Haaretz, dimanche 14 septembre 2008 à www.haaretz.com.

⁶ Voir les déclarations du Quartette du 24 juin 2008, du 2 mai 2008, et du 17 décembre 2007 à www.state.gov/r/pa/prs/ps/2008/jun/106215.htm, www.state.gov/r/pa/prs/ps/2008/may/104319.htm, et www.state.gov/r/pa/prs/ps/2007/dec/97671.htm.

processus politique lui-même. La réunion du Quartette à New York fournit à ses membres une opportunité de se retrouver autour d'une table, de renouveler leur engagement et de décider des mesures additionnelles qui peuvent être prises pour amener les parties à s'acquitter des obligations que leur imposent la feuille de route et le droit international.

Ce rapport énonce des recommandations pour les membres du Quartette sur le meilleur moyen de garantir les progrès qui sont nécessaires de toute urgence. A moins d'une amélioration rapide et radicale, il sera nécessaire de s'interroger sur l'avenir du Quartette au Proche-Orient.

Colonies Malgré les efforts des membres du Quartette visant à manifester leur ferme opposition à la poursuite des activités d'implantation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, il y a eu une accélération marquée de la construction, et aucune tentative sérieuse de la part des autorités israéliennes de démanteler les avant-postes. Les colonies, les avant-postes et les infrastructures qui les desservent, illégaux en vertu du droit international, dévastent l'économie palestinienne et la vie que mènent quotidiennement les Palestiniens. Bien que le Quartette puisse être félicité pour avoir soulevé la question des colonies et des avant-postes, il a échoué à obtenir des autorités israéliennes qu'elles respectent leurs obligations en vertu de la feuille de route et du droit international. Cela souligne le besoin pressant de ne pas s'en tenir uniquement à de belles paroles, mais d'adopter des mesures concrètes pour amener les autorités israéliennes à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international.

Accès et mouvement: Le Quartette a échoué dans ses efforts à obtenir le démantèlement des points de contrôle et autres barrages limitant l'accès et la circulation des biens et des personnes qui permettraient aux Palestiniens de constater une amélioration tangible dans leur vie quotidienne. Il n'y a pas de «nouvelle réalité» en Cisjordanie ; l'économie est toujours stagnante et le blocus de Gaza continue. L'échec du Quartette dans ce domaine conduira à une aggravation de la pauvreté et du déclin économique. Il pourrait également porter un coup fatal au processus de paix dans son ensemble.

Gaza: Malgré les violations commises par les deux parties, l'accord de trêve ou de cessation de la violence se maintient et il y a eu des améliorations marquées de la sécurité aussi bien pour les Israéliens que pour les habitants de Gaza.⁷ Toutefois, la vie civile normale n'a pas repris à Gaza. Le Quartette a été incapable de mettre un terme à l'isolement de Gaza et de faciliter un acheminement adéquat de biens humanitaires et commerciaux (conformément à l'accord sur l'accès et le mouvement). Il y a eu une augmentation de l'approvisionnement en carburant de Gaza, mais il n'est toujours pas régulier ni suffisant. Malgré ses efforts, le Quartette n'est pas parvenu à relancer la reprise immédiate des projets des Nations unies et d'autres donateurs qui avaient été interrompus. Dans l'ensemble, les progrès accomplis à Gaza sont bien en deçà des propres recommandations du Quartette. Bien qu'ayant reconnu l'urgence de la situation, les interventions Quartette ont été insuffisantes pour amorcer de réels changements sur le terrain.

Réforme globale du secteur de la sécurité palestinien Il semblerait que l'introduction d'une force de police palestinienne formée par l'UE en Cisjordanie commence à apporter des améliorations tangibles dans la stabilisation des conditions de vie dont a tellement besoin la Cisjordanie. Néanmoins, les civils palestiniens continueraient à être préoccupés par leur sécurité personnelle. L'accent mis sur l'Etat de droit pour les Palestiniens, même s'il a été favorablement accueilli, n'a pas suffisamment porté sur les droits de l'Homme dans le processus de réforme.

Engagements des donateurs Le Représentant du Quartette est parvenu à obtenir des engagements de financement substantiels. Ce talent impressionnant à mobiliser des fonds n'a pas encore conduit à la prompt réalisation des projets, pas plus qu'il n'a amélioré la vie des femmes, hommes et enfants palestiniens. Le Quartette n'a pas veillé à ce que tous les donateurs donnent effet à leurs engagements, dans une large mesure parce que l'absence de progrès démontrables et de changements réels dans des domaines capitaux – en particulier les colonies, l'accès et le mouvement et la réconciliation palestinienne – rend inefficace une plus grande assistance financière. En adoptant une approche sur deux fronts, le Quartette s'est engagé à réussir à la

⁷ La terminologie «cessation de la violence» utilisée dans ce rapport est la formulation généralement acceptée de l'accord par les Nations Unies.

fois à promouvoir la suppression des obstacles qui freinent le développement économique palestinien et à augmenter les investissements dans la croissance palestinienne. L'échec sur un front, en particulier le premier, sabote sérieusement les chances de réussite du second.

Progrès du secteur privé Le Représentant du Quartette a eu quelques succès isolés dans la mise en œuvre d'un petit nombre de projets approuvés, destinés à donner un coup de fouet au secteur privé. C'est dans l'allocation de fréquences pour un deuxième réseau de

téléphonie mobile palestinien dans les territoires palestiniens occupés que ses efforts ont été les plus notables. Toutefois, il s'agit d'avoir une approche holistique au développement du secteur privé. Il n'y a eu pratiquement aucun progrès accompli pour aplanir les obstacles limitant l'accès et les déplacements qui sont nécessaires pour stimuler les activités du secteur privé et revigorer l'économie palestinienne. Sans cela, les efforts du Représentant du Quartette pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens continueront à être contrariés, tandis que la récession de l'économie palestinienne continuera à s'intensifier.

2. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU QUARTETTE

COLONIES

Objectif

«S'abstenir de tout acte nuisant à la confiance ou risquant de compromettre l'issue des négociations. A cet égard, le Quartette s'est dit vivement préoccupé par la poursuite des activités d'implantation et a demandé à Israël de mettre fin à toutes les activités de ce type, y compris la croissance naturelle des colonies et de démanteler les avant-postes installés depuis mars 2001.»

Verdict: Echec

Malgré les efforts coordonnés des membres du Quartette pour manifester leur ferme opposition à la poursuite de l'expansion de colonies sauvages en Cisjordanie et notamment à Jérusalem-Est, il y a eu une accélération marquée de la construction, et aucune tentative sérieuse de démanteler les avant-postes, et encore moins de retrait.

Bien que le Quartette doive être salué pour avoir canalisé l'énergie diplomatique dans la prise de la mesure du problème et ses conséquences potentielles s'il n'était pas résolu, il a échoué à obtenir des autorités israéliennes

qu'elles respectent leurs obligations à cet égard. Comme le Quartette le reconnaît⁸, l'absence de progrès dans ce domaine fait peser une véritable menace sur les perspectives de paix pour les Palestiniens et les Israéliens.

Faits

Immédiatement après la réunion du Quartette à Berlin en juin 2008, Israël a annoncé la construction de nouveaux logements ou le lancement d'appels d'offres pour la construction de nouveaux logements dans les colonies de Neve Yaacov, Beitar Illit, Har Homa, Pisgat Ze'ev, Ariel, et Maskiot. Deux mille cinq cent cinquante logements ont été annoncés la veille de la visite en juin de la Secrétaire d'Etat Condoleezza Rice dans la région.⁹ En contradiction directe avec les recommandations du Quartette, Israël a déclaré que les colons qui vivaient à Migron – que les autorités israéliennes décrivent comme un avant-poste, et qui est par conséquent illégal en vertu du droit *Israélien* – ne se retireraient pas mais s'installeraient ailleurs dans les territoires palestiniens occupés.¹⁰ En réaction à chaque annonce, la Présidence de l'UE qui est actuellement assurée par la France a énergiquement condamné cette situation.¹¹ Plusieurs dirigeants mondiaux ont réitéré avec force leur opposition à l'expansion des colonies ces derniers mois. Certains l'ont même fait publiquement à la Knesset.¹²



David Silverman / Getty Images

Un entrepreneur israélien tente d'empêcher les photographes de prendre en photo les ouvriers en train de construire de nouveaux logements pour les colons juifs.

⁸ Voir la déclaration du Quartette du 17 décembre 2007 à www.state.gov/r/pa/prs/ps/2007/dec/97671.htm.

⁹ Reuters, 'Israeli settlement building hurting talks – Rice', 15 juin 2008 à www.reuters.com/article/homepageCrisis/idUSL15471463.CH_2400; voir aussi le Rapport Peace Now 'Eliminating the Green Line', août 2008 à <http://www.peacenow.org.il/site/en/peace.asp?pi=61&doid=3380>.

¹⁰ Voir Reuters, 'Government to move illegal outpost Migron to existing settlement', Haaretz, 12 août 2008, www.haaretz.com/hasen/spages/1010861.html.

¹¹ Voir les déclarations du 15, 17, 25 juillet 2008 et 8 août 2008 à www.delisr.ec.europa.eu/english/whatsnew.asp.

¹² Voir le discours du Président Nicolas Sarkozy à la Knesset le 23 juin 08 à www.ambafrance-il.org/spip.php?article5737 ; et de Gordon Brown, Premier Ministre à la Knesset le 21 juillet 2008 à www.labour.org.uk/gordon_brown_speech_to_the_knesset.

Le droit international et les colonies israéliennes*

L'établissement et l'expansion des colonies, des avant-postes et de l'infrastructure associée israélienne dans les territoires palestiniens occupés sont expressément interdits par le droit international humanitaire.^[1] Ce dernier et la législation relative aux droits de l'Homme requièrent également qu'en toutes circonstances, soit garantie à la population civile le respect de leur personne, de leur honneur, de leurs droits familiaux, de leurs convictions et pratiques religieuses, et de leurs habitudes et coutumes.^[2] Israël est également obligé de traiter la population civile résidant à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est avec les mêmes égards, sans distinction défavorable à cause de leur race, nationalité, religion, ou opinions politiques.^[3] Ces lois sont pourtant enfreintes par exemple par l'application de la loi israélienne à sa population illégale de colons. Le droit international impose également des obligations spécifiques à des Etats tiers en relation avec des agissements illégaux commis par d'autres Etats, comme les activités d'implantation, en plus de leur devoir à assurer le respect de la quatrième Convention de Genève. Ces obligations, plus récemment détaillées en 2004 dans l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé^[4], consistent à ne pas reconnaître la situation illégale créée par les colonies et à veiller à ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction et le régime qui lui est associé et de veiller à ce qu'un terme soit mis à tout frein à l'exercice du droit des Palestiniens à l'auto-détermination résultant de cette situation illégale. Dans le cas des colonies israéliennes, et du régime qui leur est associé, cela devrait inclure par exemple de ne pas reconnaître, de ne pas coopérer ou de ne pas assister dans l'exploitation des ressources du territoire occupé, ou d'activités rendant effectif tout changement de la composition démographique ou du caractère géographique ou de la structure institutionnelle du territoire.^[5]

**Pour les notes de bas de pages dans cette section, voir en fin de document.*

^[1] Article 49, paragraphe 6, de la Quatrième Convention de Genève (Titre 3) stipule que «la puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle».

^[2] Article 27, paragraphe 1, de la Quatrième Convention de Genève (Titre 3) stipule que «les personnes protégées ont droit en toutes circonstances au respect de leur personne, de leur honneur, de leurs droits familiaux, de leurs convictions et pratiques religieuses, de leurs habitudes et de leurs coutumes.»

^[3] Article 27, paragraphe 3, de la Quatrième Convention de Genève (titre 3) stipule que «compte tenu des dispositions relatives à l'état de santé, à l'âge et au sexe, les personnes protégées seront toutes traitées par la Partie au conflit au pouvoir de laquelle elles se trouvent, avec les mêmes égards, sans distinction défavorable, notamment de race, de religion ou d'opinions politiques».

^[4] Cour Internationale de Justice, Avis consultatif, «Conséquences légales de l'édification d'un mur sur les territoires palestiniens occupés», 9 juillet 2004. Le paragraphe 163 de l'avis consultatif stipule que «Tous les états sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction»; tous les Etats parties à la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, ont en outre l'obligation, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, de faire respecter par Israël le droit international humanitaire incorporé dans cette convention; L'Organisation des Nations Unies, et spécialement l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, doit, en tenant dûment compte du présent avis consultatif, examiner quelles nouvelles mesures doivent être prises afin de mettre un terme à la situation illicite découlant de la construction du mur et du régime qui lui est associé. Pour un résumé de l'Avis consultatif voir <http://www.icj-cij.org/docket/files/131/1677.pdf>.

^[5] Voir la note en bas de page et la Résolution 446 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 22 mars 1979 qui demande à Israël «de rapporter les mesures qui ont déjà été prises et de s'abstenir de toute mesure qui modifierait le statut juridique et le caractère géographique des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem et en particulier de ne pas transférer des éléments de sa propre population civile dans les territoires arabes occupés». Le Conseil de Sécurité a réaffirmé sa position dans les résolutions 452 (1979) du 20 juillet 1979 et 465 (1980) du 1^{er} mars 1980.

Comme la présidence française l'a souligné, le refus d'Israël d'interrompre la construction de nouveaux logements dans les colonies «marque une indifférence préoccupante aux appels répétés de la communauté internationale à ce sujet». ^[13] Depuis sa formation, le Quartette a fait au moins 18 déclarations exprimant l'opposition collective de ses membres aux activités d'implantations, et il a averti à de multiples reprises des dangers que la poursuite d'une expansion ^[14] faisait peser sur le processus de paix. Toutefois, le Quartette n'a pas

envisagé les graves conséquences d'une implantation illicite en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est sur la vie quotidienne des Palestiniens et Israéliens. d'implantations, et il a averti à de multiples reprises des dangers que faisait peser sur le processus de paix la poursuite d'une expansion ^[14]. Toutefois, le Quatuor n'a pas envisagé les graves conséquences d'une implantation illicite en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est sur la vie quotidienne des Palestiniens et Israéliens.

^[13] Gouvernement français, 'Déclaration de la présidence du conseil de l'union européenne sur la construction de nouveaux logements à Maskiot', 25 juillet 2008 à www.delisr.ec.europa.eu/english/whatsnew.asp?id=1023.

^[14] Lisez toutes les déclarations du Quartette à <http://www.state.gov/p/nea/rt/c9963.htm>.

Conséquences

La poursuite de l'expansion des colonies sauvages en Cisjordanie et notamment à Jérusalem-Est autorisée par le gouvernement israélien sur les territoires palestiniens occupés enfreint les obligations que la feuille de route et le droit international imposent à Israël et passe outre la Résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations unies. La confiance des Palestiniens et de la communauté internationale dans l'engagement du gouvernement israélien en faveur de la paix ou du processus de paix est significativement entamée par cette approche. Les négociations pour la paix ont failli échouer à cause de cela. A ce moment charnière, il est important pour le Quartette de veiller à ce que la création de colonies, et les routes, barrières, clôtures et autres obstacles qui leur sont associés- la soi-disant politique du fait accompli – ne nuisent pas à son objectif Quartette qui est la création d'un état Palestinien viable.

Les colonies sauvages, le mur et les politiques associées, parallèlement à ces menaces directes pour la paix, ont bloqué l'accès de 40% de la Cisjordanie à des milliers de Palestiniens. Les barrages routiers, les barrières, les clôtures, les fossés, les routes à accès restreint et le mur empêchent les agriculteurs palestiniens d'accéder à leurs terres et à leurs puits, les enfants d'aller à l'école, et la population de fréquenter les cliniques et les hôpitaux, les magasins et les marchés, et de trouver un emploi ou d'avoir des distractions. Les interactions sociales et familiales sont réduites et les liens sociaux se dénouent. C'est un frein à l'autonomie, qui rend les communautés tributaires de l'aide sociale et de l'assistance parce qu'elles sont privées de leurs terres et de leur liberté de mouvement.¹⁵ Les pertes agricoles associées à la confiscation des terres et de l'eau, à l'arrachage des arbres et à la destruction des propriétés bâties et de l'infrastructure ont été estimées à plus d'1 milliard de dollars, dans les cinq ans précédant 2005.¹⁶ Plus de 10 122 hectares de terres cultivables ont été accaparés par

les colons israéliens dans la vallée du Jourdain, en dehors des frontières des colonies déjà établies.¹⁷ Selon l'Unité de Soutien aux Négociations (PLO), la consommation familiale d'eau des Palestiniens sur les territoires palestiniens occupés se chiffre à 70 litres/personne/par jour, alors que celle des Israéliens s'élève à 320 litres, soit quatre fois plus que les Palestiniens.¹⁸ Les 320 puits agricoles en Cisjordanie, qui avaient en 1967 un débit de 45 millions de mètres cubes d'eau (MCM) n'en donnent plus maintenant que 24.¹⁹

Certains colons israéliens ont eu recours aux violences, aux menaces et à la destruction des propriétés, des récoltes, des sources d'eau et de l'infrastructure pour intimider les Palestiniens résidant à proximité. Dans un discours devant le Comité des Affaires Internes de la Knesset sur l'agressivité des colons, le Ministre adjoint de la défense en Israël Matan Vilnai a signalé «une augmentation dramatique des émeutes dans les territoires contre les Palestiniens et les soldats de l'IDF».²⁰

Dans son briefing d'août au Conseil de Sécurité, la Secrétaire Générale Adjointe des Nations unies, Lynn B Pascoe, a recensé 34 attaques commises par des colons, qui ont fait 35 blessés dont 9 enfants. Des colons ont attaqué à huit reprises des écoles palestiniennes entre janvier et juillet 2008.²¹ Dans des zones situées à proximité des colonies, on enregistre une baisse de la fréquentation et des résultats scolaires. Au centre d'Hébron, où les colons se sont montrés particulièrement agressifs, la fréquentation scolaire a accusé une baisse de 35%.²² Ces attaques ont été commises dans un climat de quasi-impunité. Une organisation de la société civile israélienne, Yesh Din, a documenté l'échec flagrant de la police du district de Samaria et Judea à enquêter sur les crimes commis contre des Palestiniens ou des propriétés palestiniennes par des civils israéliens, 90% des affaires étant closes sans qu'on leur donne suite.²³

¹⁵ UN OCHA, 'The humanitarian impact of settlements and other infrastructure in the West Bank', juillet 2007 à www.ochaopt.org (voir l'article figurant sur la page d'accueil).

¹⁶ Chiffres recueillis par Oxfam auprès du Ministère palestinien de l'Agriculture, 2005 dans Oxfam 'Farmers under Occupation: Palestinian Agriculture at the Crossroads', rapport non publié sur des travaux de recherche, juin 2006.

¹⁷ UN OCHA, 'The humanitarian impact of settlements and other infrastructure in the West Bank', Annexe 2 Israeli presence in the West Bank geo-database, juillet 2007 à www.ochaopt.org (voir les articles figurant sur la page d'accueil).

¹⁸ Données extraites de la présentation de l'Unité d'appui aux Négociations 'Water for a Viable Palestinian State', mai 2008.

¹⁹ Chiffres recueillies par Oxfam auprès du Ministère Palestinien de l'Agriculture, 2005 dans 'Farmers under Occupation: Palestinian Agriculture at the Crossroads', par Oxfam, rapport non publié sur des travaux de recherche, juin 2006.

²⁰ Voir www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-3596931,00.html.

²¹ B. Lynn Pascoe, briefing mensuel de la Secrétaire Générale Adjointe aux affaires politiques au Conseil de Sécurité, à <http://domino.un.org/unispal.nsf/eed216406b50bf6485256ce10072f637/45fc09f442a5b060852574ab006da081!OpenDocument>.

²² Fiche factuelle de l'UNICEF sur les Enfants et l'Education, 2008, citant le groupe de travail 1612.

²³ Yesh Din, Law Enforcement upon Israeli Civilians in the OPT, fiche factuelle données, juillet 2008. Des courts métrages vidéo illustrant ce type d'attaques à www.btselem.org/english/Video/.

Recommandations

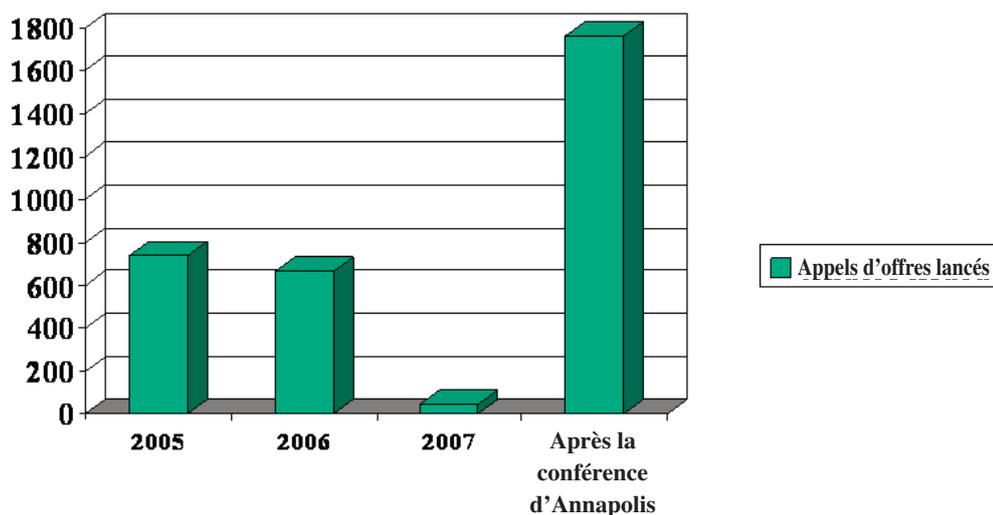
Les difficultés rencontrées par le Quartette soulignent l'urgence d'adopter des mesures concrètes pour donner suite à tout échec des autorités israéliennes de s'acquitter des obligations que leur imposent la feuille de route et le droit international. En plus des coûts élevés que font payer les colonies aux Palestiniens sur le plan économique, social et politique, les principes fondamentaux du droit international ont été manifestement bafoués par l'entreprise de colonisation d'Israël. En tant que signataires des Conventions de Genève, les Etats membres de l'UE, les Etats-Unis et la Russie ont la responsabilité de veiller au respect des conventions et à ce que cessent les sérieuses violations du droit international humanitaire.²⁴

Le Quartette et chacun de ses membres, dont les Etats-Unis, doivent publiquement déclarer que les colonies – y compris à Jérusalem-Est – sont illégales et s'efforcer de formuler leurs déclarations sur les activités d'implantation par référence au droit international. Le Quartette devrait adopter un système de rapports publics sur les efforts déployés par les Israéliens et les

Palestiniens pour s'acquitter des obligations respectives que leur imposent la feuille de route et le droit international de sorte qu'en l'absence de progrès, il soit possible de prendre des mesures additionnelles pour garantir leur respect.

Le Quartette devrait expliquer clairement que sa demande à Israël de mettre fin à toutes les activités d'implantation et de démanteler les avant-postes, s'applique à Jérusalem-Est, et englobe également l'arrêt des constructions, de l'appropriation et de la confiscation des terres, ainsi que la prestation de mesures incitatives pour les colons, notamment à Jérusalem-Est. La recrudescence des actes de violence par les colons contre les civils palestiniens devrait être explicitement sanctionnée par les autorités israéliennes et le Quartette devrait les tenir comptables de leurs actes. Les membres du Quartette devraient soutenir les efforts déployés pour faire adopter une résolution au Conseil de Sécurité des Nations unies en vue d'aborder les conséquences de l'expansion des colonies sur les communautés palestiniennes et sur le plus large processus de paix.

Appels d'offres lancés pour les nouvelles unités de logements à l'est de Jérusalem avant et après la conférence d'Annapolis en novembre 2007.



Chiffres issus du Rapport de La Paix Maintenant

'Eliminating the Green Line', August 2008 at <http://www.peacenow.org.il/site/en/peace.asp?pi=61&docid=3380>

²⁴ L'Article 1 de la Quatrième Convention de Genève. Une opinion récemment réitérée dans l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice.

ACCES ET MOUVEMENT (CISJORDANIE)

Objectif

«Bien qu'il y ait des pas dans la bonne direction pour assouplir les restrictions de mouvement dans le territoire occupé palestinien, de plus grands efforts sont maintenant nécessaires pour projeter une nouvelle réalité, notamment au moyen de nouvelles mesures urgentes destinées à améliorer le passage et les déplacements»

Verdict: Echec

Le Quartette a échoué à obtenir la suppression d'importantes restrictions limitant le passage et les déplacements, malgré quelques changements, et à assurer une amélioration tangible dans la vie quotidienne des Palestiniens. Aucune «nouvelle réalité» n'a vu le jour en Cisjordanie, et l'échec du Quartette à accomplir des progrès dans ce domaine pourrait porter un coup fatal au plus large processus de paix.

Faits

De novembre 2007, date à laquelle le processus d'Annapolis a commencé, jusqu'en juillet 2008, 48 obstacles supplémentaires ont été ajoutés en Cisjordanie par les autorités israéliennes, ce qui a fait passer leur nombre de 561 à 609.²⁵ Pendant les trois années qui se sont écoulées depuis que l'accord sur l'accès et le mouvement a été négocié – un accord dont l'objectif était de promouvoir pacifiquement le développement économique et d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain en facilitant le passage et les déplacements –

une augmentation de 62% des obstacles physiques a été enregistrée en Cisjordanie (233 obstacles supplémentaires).²⁶ Les progrès minimaux accomplis dans la mise en œuvre de l'accord sur l'accès et le mouvement – une exigence mainte fois soulignée par le Quartette – laissent à penser que l'approche actuelle pour améliorer le passage et les déplacements n'aboutira à rien de concret, principalement parce que le Quartette n'a pas abordé la politique globale de bouclage mise en œuvre par les autorités israéliennes.²⁷

Le 13 mai 2008, Tony Blair a identifié dans son train de mesures censées donner un coup de fouet à l'économie palestinienne la suppression de quatre points de contrôles israéliens, 'l'aménagement' de six autres, et la réimplantation d'un autre.²⁸ On enregistre à la date d'août 2008, la suppression d'un point de contrôle²⁹ et l'ouverture partielle d'un autre,³⁰ résultant en une amélioration considérable de l'accès à ces zones particulières.³¹ En avril 2008, les autorités israéliennes ont annoncé la suppression de 61 obstacles sur les plus de 600 limitant l'accès et le mouvement des Palestiniens en Cisjordanie, sans compter ceux relatifs au Mur ou aux postes de contrôle situés à proximité de la Ligne Verte. Des 61 suppressions annoncées, 44 sont effectives depuis mai 2008, mais comme l'ont constaté les Nations unies, ces suppressions n'ont pas eu d'impact significatif et généralisé sur la vie des Palestiniens.³² Bien que ces améliorations soient appréciables, les changements ont dans une large mesure porté sur l'ouverture des points de contrôle –

²⁵ Données réunies à partir des rapports d'OCHA publiés l'année passée: Implementation of the Agreement on Movement and Access and Update on Gaza Crossings, disponible sur le site internet d'OCHA à www.ochaopt.org/?module=displaysection§ion_id=143&static=0&format=html.

²⁶ Les chiffres actualisés du Rapport 69, Implementation of the Agreement on Movement and Access and Update on Gaza Crossing (25 juin – 08 juillet 2008), OCHA, 22 août 2008, disponible à www.ochaopt.org/?module=displaysection§ion_id=119&static=0&format=html.

²⁷ Pour de plus amples informations sur le suivi de l'accord sur l'accès et les déplacements et l'impact de la politique de blocage, voir les rapports: Implementation of the Agreement on Movement and Access and Update on Gaza Crossings, disponible à www.ochaopt.org/?module=displaysection§ion_id=143&static=0&format=html, ainsi que les rapports mensuels concernant les déplacements et l'accès pour la Cisjordanie et Gaza, disponible sur le site internet de la Banque Mondiale à <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/MENAEXT/WESTBANKGAZAEXTN/0,,contentMDK:21052069~pagePK:141137~piPK:141127~theSitePK:294365,00.html>.

²⁸ 'Towards a Palestinian State', lancé par Tony Blair le représentant du Quartette le 13 mai 2008, texte complet disponible à <http://tonyblairoffice.org/2008/05/towards-a-palestinian-state.html>.

²⁹ Humanitarian Monitor- août 2008, disponible à www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_humanitarian_monitor_08_2008_english.pdf. Voir aussi la référence sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères: 'Bir Nebala crossing opened for free passage', site internet du Ministère des Affaires Etrangères, 21 août 2008, à: www.mfa.gov.il/MFA/Government/Communiqués/2008/Bir+Nebala+crossing+opened+for+free+passage+21-Aug-2008.htm.

³⁰ «Shave Shomron» a été partiellement ouvert au trafic palestinien dans le Nord de la Cisjordanie, données d'OCHA sur les territoires palestiniens occupés, communication personnelle 1 septembre 2008. Voir aussi Humanitarian Monitor d'OCHA –août 2008, disponible à: www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_humanitarian_monitor_08_2008_english.pdf.

³¹ B. Lynn Pascoe, briefing mensuel de la Secrétaire Générale Adjointe pour les Affaires Politiques au Conseil de Sécurité des Nations Unies, à www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/EGUA-7HPRLX?OpenDocument&rc=3&cc=pse.

³² Voir la mise à jour d'OCHA sur le blocage, mai 2008, p.2, à www.ochaopt.org/documents/UpdateMay2008.pdf.

plutôt que sur leur suppression, comme il avait été convenu – tandis que les obstacles restants ont été consolidés, élargis ou encore fermés pour de plus longues périodes.³³ Plus récemment, les autorités israéliennes ont allongé les heures d'ouverture à certains postes de contrôle pendant le mois du Ramadan; on enregistre toutefois des temps d'attente encore importants dans bon nombre de ces zones.³⁴ Les autorités israéliennes signalent également l'ouverture aux camions début septembre du point de contrôle de Ras Aljoura/du pont de Halhul.³⁵

Conséquences

Le fait que le Quartette ne soit pas parvenu à instiguer un assouplissement de la politique israélienne de blocage en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, continue à priver le peuple palestinien de ses droits de l'Homme. L'impact cumulé de la politique de blocage d'Israël a eu un profond effet sur la vie des Palestiniens en Cisjordanie. Il a annihilé l'aptitude des Palestiniens à gagner leur vie et à accéder aux services de base, et il a affaibli et fragmenté l'économie palestinienne, aggravant encore plus sa grave récession.³⁶ La politique de blocage comprend environ 600 obstacles physiques; un régime de permis restrictif et d'application arbitraire réglementant les déplacements des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés; 1 661 km de routes à accès limité,³⁷ qui relient les colonies sauvages israéliennes aux terres usurpées aux Palestiniens; la construction de plus de la moitié du mur qui isolera 9,8% de la Cisjordanie et séparera environ 436 000 Palestiniens de leurs compatriotes, de leurs terres, de l'eau et des services de base.³⁸ La politique de blocage a aussi débouché sur l'annexion de terrains et de systèmes d'alimentation en eau, et sur le déplacement forcé de Palestiniens, principalement ceux dont les résidences longeaient la route menant au mur, ceux qui étaient installés à Jérusalem-Est, dans la Vallée du Jourdain et dans le Sud d'Hébron.

ETUDE DE CAS

Tamam et Um Al'a sont deux femmes palestiniennes que CARE International a aidées par le passé grâce à des programmes visant à soutenir l'emploi des femmes et la génération de revenus. Tamam a 33 ans et est handicapée. Elle habite un petit village situé entre Jenin et Nablus. Um Al'a est une veuve qui vit dans une enclave bordée par le mur et la ligne verte – une sorte de zone interdite où il est impossible pour les Palestiniens de vivre, de commercer ou de voyager sans permis. Les deux femmes ont bravé les traditions et les mœurs sociales en travaillant plutôt que de rester chez elles. Tamam est une assistante sociale qui aime son métier et qui est travailleuse. Entre 2003 et 2005 elle s'est aussi lancée dans l'entrepreneuriat jusqu'à ce que les restrictions d'accès et de mouvement en Cisjordanie l'obligent avec un groupe de 39 autres femmes rurales à fermer leur coopérative qui vendaient des produits de leur fabrication. Depuis lors, elle a essayé avec les autres femmes de se faire un peu d'argent dans les centres de femmes financés par les donateurs, mais elles se sont heurtées au même problème, à savoir les restrictions de mouvement et d'accès ainsi que des engagements aléatoires de financement. Um Al'a tient un kiosque où elle vend des casse-croutes et des babioles dans l'enclave de Barta'a. Elle est obligée d'opérer dans l'économie informelle car il n'y a aucun moyen légal pour un petit commerçant dans une «zone fermée» de commercer et de faire du profit.

³³ Données d'OCHA sur les territoires palestiniens occupés sur les obstacles en Cisjordanie, août 2008.

³⁴ Ils comprennent entre autres Huwwara, Beit Iba, 'Asira ash Shamaliya, 'les points de contrôle d'Awarta (Nablus), de Jalama (Jénine), et les points de contrôle d'Azzun 'Atma et de Ras 'Atiya (Qalqiliya). Voir OCHA, Protection of Civilians Weekly Report No. 275, 27 août – 2 septembre 2008, p. 2, à www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_protection_of_civilians_weekly_2008_09_02_english.pdf.

³⁵ Communication personnelle avec OCHA, 17 septembre 2008, voir aussi la Newsletter du Ministère des Affaires Étrangères à http://www.mfa.gov.il/MFA/Government/Communiqués/2008/Halhul_Bridge_Crossing_open_for_passage_11-Sep-2008.htm.

³⁶ Voir par exemple 'Implementing the Palestinian Reform and Development Agenda: Rapport de suivi au Comité de Liaison Ad Hoc Liaison, Banque Mondiale, 2 mai 2008, «Movement and Access Restrictions in the West Bank: Uncertainty and Inefficiency in the Palestinian Economy», mai 2007, Banque Mondiale.

³⁷ The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli Settlements and other Infrastructure in the West Bank', juillet 2007, p. 58; disponible à www.ochaopt.org/documents/TheHumanitarianImpactOfIsraeliInfrastructureTheWestBank_full.pdf.

³⁸ «Les conséquences humanitaires de l'édification du mur: Quatre ans après l'Avis Consultatif de la Cour Internationale de Justice sur l'édification du mur», juillet 2008, mise à jour No. 8, disponible à www.ochaopt.org/documents/Barrier_Report_July_2008.pdf, page 6; 57 % du mur a maintenant été complété, et neuf % est actuellement en cours de construction, malgré l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice que l'édification du mur était en violation du droit international: CIJ, Conséquences légales de l'édification du mur dans les territoires palestiniens occupés, Avis consultatif du 9 juillet 2004.

Compte-tenu de l'impact cumulé de ces politiques, l'assouplissement des restrictions aux points de contrôle ne changera pas grand chose à la vie quotidienne des Palestiniens. L'impossibilité pour les Palestiniens de se déplacer librement, d'accéder à leurs terres ou de trouver des opportunités économiques a contribué dans une large mesure au fait que la moitié de la population (57,2%) vit dans la pauvreté (79,4% à Gaza, 45,7% en Cisjordanie),³⁹ et affiche un des taux de chômage les plus élevés dans le monde, avoisinant 29%.⁴⁰ Les autorités israéliennes ont déclaré à maintes reprises que les postes de contrôle ainsi que le Mur étaient nécessaires à la sécurité de leurs citoyens, une obligation légitime et indiscutable. Toutefois, cela ne nécessite pas l'édification illicite du Mur sur les territoires palestiniens occupés. Les relations entre les restrictions imposées aux Palestiniens, l'expansion et la protection des activités d'implantations illicites israéliennes, ainsi que l'édification du Mur sur les territoires palestiniens occupés ont été bien documentées.⁴¹ Le Quartette devrait être explicite sur le fait que la protection des colonies sauvages et des déplacements des colons en Cisjordanie ne constitue pas une raison suffisante et légitime pour imposer aux Palestiniens de sévères limitations d'accès et de mouvement.

Recommandations

Afin d'obtenir des améliorations tangibles dans la vie quotidienne des Palestiniens, le Quartette devrait faire

converger ses efforts vers un revirement de la politique de blocage et d'implantation de l'administration israélienne. Les propositions qui préconisent de supprimer individuellement chaque obstacle pour permettre le redressement économique n'abordent pas les politiques sous-jacentes qui bafouent les droits de l'Homme des Palestiniens ou ne garantissent pas que les autorités israéliennes s'acquittent des obligations que leur impose le droit international humanitaire.⁴² Le Quartette doit prendre des mesures concrètes pour aborder la politique de blocage dans son ensemble, notamment la suppression de toutes les barrières physiques, en commençant par les postes de contrôle internes, en même temps que le régime de permis limitant l'accès des Palestiniens, et il doit aborder le lien qui existe entre la politique de blocage par les autorités israéliennes et l'existence des colonies sauvages et le Mur. Les membres du Quartette devraient exercer de fortes pressions diplomatiques, au plus haut niveau et appliquer des dispositions juridiques répressives pour s'attaquer aux sociétés impliquées dans la construction des colonies. Le rétablissement de l'accord sur l'accès et le mouvement, en étoffant les sections relatives à la Cisjordanie et Jérusalem-Est, pourrait être un premier pas vers l'atténuation de l'impact cumulé des divers obstacles restreignant l'accès et le mouvement, et en travaillant avec les autorités israéliennes et palestiniennes pour une prise en compte des préoccupations sécuritaires, vers un revirement de la politique de blocage.



Christian Aid / Simon Townsley.

Vue du ciel: mur de séparation de Jérusalem est, quartier d'Abu Dis

³⁹ Ces taux de pauvreté ont été publiés par le Bureau central palestinien des Statistiques; les chiffres ne tiennent pas compte de l'aide alimentaire, voir www.pcbs.pna.org/Portals/_pcbs/PressRelease/worldpopday_e.pdf.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Y compris les agences onusiennes et la Banque Mondiale; voir par exemple la mise à jour d'OCHA sur le mur No. 8, 2008, The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli settlements and other Infrastructure within the West Bank, juillet 2007, Office pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), Mise en place du plan palestinien de réforme et de développement: Rapport économique au Comité de Liaison Ad Hoc, Banque Mondiale, 2 mai 2008, Movement and Access Restrictions in the West Bank: Uncertainty and Inefficiency in the Palestinian Economy, mai 2007, Banque Mondiale.

⁴² Voir par exemple le rapport de la Banque Mondiale de mai 2007, Movement and Access Restrictions in the West Bank: Uncertainty and Inefficiency in the Palestinian Economy.

GAZA

Depuis la publication du rapport conjoint, « *Gaza: Une implosion humanitaire* » en mars 2008, et malgré la trêve négociée par Israël et le Hamas le 19 juin 2008, la situation humanitaire reste critique.⁴³ En mai, le

Quartette a lancé un appel pour une nouvelle approche vis-à-vis de Gaza. Cinq domaines d'action prioritaires ont été détaillés dans la déclaration que le Quartette a faite en juin et sont mentionnés ci-dessous.

ISRAËL OCCUPE-T-IL TOUJOURS GAZA?*

Malgré son désengagement unilatéral du territoire en 2005, Israël continue de maintenir son emprise sur Gaza, et pour cette raison continue à avoir une obligation à titre de puissance occupante à assurer le bien-être de la population civile.^[6] Un territoire n'est plus considéré comme occupé lorsque les forces d'occupation cessent d'exercer effectivement sur ce territoire un contrôle militaire ainsi que des fonctions gouvernementales et administratives. En plus de la nouvelle incursion de ses forces militaires au cours de l'été 2006, Israël a continué à maintenir une mainmise effective sur la Bande de Gaza, notamment le contrôle de la sortie et de l'entrée du territoire, l'espace aérien et maritime, et il maintient un contrôle administratif notamment par l'enregistrement de la population, la collecte d'impôts, et la fourniture d'eau, de carburant, et d'électricité. En tant que puissance occupante, Israël a le devoir en vertu de la Quatrième Convention de Genève d'assurer dans toute la mesure de ses moyens l'approvisionnement de la population en vivres, en produits médicaux et tout autre article ; la santé publique et l'hygiène; et autoriser et faciliter les actions de secours si la population du territoire occupé est insuffisamment approvisionnée.^[7] Toutefois, les envois de secours ne dégagent en rien la Puissance Occupante des responsabilités de fournir les produits de base.^[8] Les Nations unies et l'UE ont à maintes reprises déclaré que le blocus de Gaza, y compris les restrictions limitant l'approvisionnement en électricité et carburant constitue une peine collective de la population civile, qui est interdite par le droit international humanitaire en vertu de l'article 33 de la Quatrième Convention de Genève.^[9]

Notes en bas de page en fin de document.

^[6] Sur la question du contrôle, voir l'Article 42 de la Convention de la Haye (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son Annexe: Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, 18 octobre 1907 [Règlement de la Haye], et l'Article 6 de la Quatrième Convention de Genève ; sur la protection de la population civile, voir par exemple les Articles 43 et 46 du Règlement de La Haye et les dispositions pertinentes de la Quatrième Convention de Genève citées ci-dessous.

^[7] Articles 55, 56, et 59, respectivement de la Quatrième Convention de Genève.

^[8] Articles 55, 56, et 59, respectivement de la Quatrième Convention de Genève.

^[9] Voir par exemple, UN says collective punishment for Gaza is wrong, Reuters, 18 janvier 2008, déclaration de John Holmes, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Humanitaires à : <http://uk.reuters.com/article/latestCrisis/idUKN1834308320080118/>, et la déclaration de la Présidence de l'UE sur la recrudescence de la violence à Gaza et dans le Sud d'Israël, 2 mars 2008, à <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/fd807e46661e3689852570d00069e918/25d22cbc70ead218852574010056004b!OpenDocument/>.

⁴³ Pour un rapport détaillé de la situation humanitaire, consultez le rapport complet à www.oxfam.org.uk/resources/downloads/oxfam_gaza_lowres.pdf.

Objectif 1: que le calme ou la trêve soit intégralement respecté, en exprimant l'espoir qu'il durera, et aboutira à l'amélioration de la sécurité aussi bien pour les Palestiniens que pour les Israéliens et à la reprise d'une vie civile normale à Gaza.

Verdict: Succès partiel

Malgré les violations commises des deux côtés, l'accord de trêve se maintient et il y a eu des améliorations marquées de la sécurité aussi bien pour les Israéliens que pour les habitants de Gaza. Toutefois, la vie civile à Gaza n'a pas repris son cours normal et les habitants n'ont jusqu'ici tiré que de rares bénéfices de la trêve.

Faits

Depuis la trêve, le nombre de personnes tuées ou blessées dans ce conflit est tombé à zéro du côté israélien, tandis qu'il se maintient au-dessous de 10 à Gaza.⁴⁴ Entre 2005 et le 19 juin 2008, date à laquelle est entré en vigueur l'accord de trêve, quelques 6 000 roquettes ont été tirées de Gaza, tuant 11 civils israéliens. Pendant la même période, 1 333 morts palestiniens à Gaza peuvent être attribués directement au conflit israélo-palestinien.⁴⁵ On estime que près de la moitié était des civils, et 233 des enfants.⁴⁶ Toutefois, malgré cette amélioration de la sécurité, la vie civile normale n'a pas repris à Gaza et ses habitants ne peuvent toujours pas travailler, circuler librement ou vivre avec dignité.

Conséquences

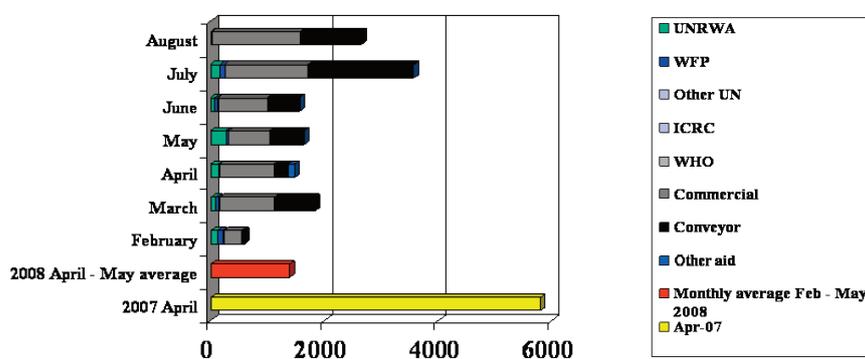
Si cet accord de trêve est rompu, on observera avec la reprise des affrontements une recrudescence du nombre de tués et de blessés dans la population civile, et cela des deux côtés.⁴⁷ Compte-tenu de la forte densité démographique enregistrée à Gaza, de l'effondrement du système de santé publique et de l'accès humanitaire restreint, les conséquences humanitaires pourraient y être désastreuses. Si la trêve venait à être rompue, cela pourrait réduire à néant les efforts visant à trouver une solution négociée au conflit, anéantir l'espoir d'une reprise de la vie civile normale pour les habitants de Gaza, et les perspectives de paix pour la population des deux côtés.

Objectif 2: L'accroissement des déplacements à des fins humanitaires et commerciales par les points de passage de Gaza gérés par l'Autorité Palestinienne conformément à l'accord de novembre 2005 sur les déplacements et l'accès.

Verdict: Echec

Bien qu'Israël ait affirmé avoir des préoccupations sécuritaires à propos de certains objets pouvant être utilisés dans la fabrication d'armes, les restrictions imposées sur les secours humanitaires et les biens commerciaux font partie de la politique de blocage de Gaza poursuivie par le gouvernement israélien. Ni la quantité ni le flux des secours humanitaires et des biens commerciaux, en provenance et à destination de Gaza,

ACHEMINEMENT DES SECOURS HUMANITAIRES A GAZA JUIN – AOUT 08



DONNÉES
PROVENANT DE
L'ONU,
SEPTEMBRE 2008

⁴⁴ United Nations OCHA-oPt Protection of Civilians 2005 – 2008 Tableaux 1 et 3.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid. Tableaux 1 et 10.

⁴⁷ Selon al-Mezan, le nombre de Palestiniens tués par les forces israéliennes à Gaza entre le 1^{er} janvier 2005 et le 19 juin 2008 se chiffre à 1498, et les registres montrent que 1262 étaient des civils. Al Mezan Centre for Human Rights Gaza, juin 2008.

tels que le stipulait l'accord sur l'accès et le mouvement n'ont pu être réalisés. Bien que les importations vers Gaza aient enregistré une légère hausse depuis l'accord de trêve, les biens importés restent limités en quantité ainsi qu'en diversité et ne parviennent pas à satisfaire les besoins de base de la population de Gaza. Il n'a été observé aucun assouplissement de l'interdiction totale frappant les exportations sans lesquelles la régénération économique de Gaza est impossible, un facteur déterminant pour renverser la tendance actuelle de la paupérisation.

Faits

Il y a eu une augmentation des secours humanitaires acheminés vers Gaza depuis l'entrée en vigueur de la trêve à la mi-juin, qui ont doublé par rapport aux niveaux enregistrés avant la trêve cette année. Toutefois ils représentent toujours moins de la moitié des biens acheminés vers Gaza en 2007 avant l'imposition du blocus, et ils restent insuffisants en quantité ou variété pour satisfaire les besoins humanitaires de base.

Conséquences

Rares sont les bénéfices que les civils Gazaouis ont pu retirer de cette légère hausse des importations, qui n'a eu aucune influence sur la flambée du taux de chômage (28,9%) et sur l'aptitude des Gazaouis à subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille.⁴⁸ Le résultat est que 80% des 1,5 millions d'habitants que compte Gaza sont partiellement ou totalement tributaires de l'aide pour survivre.⁴⁹ Cette situation persiste dans une large mesure parce que 95% des entreprises locales ont été obligées de fermer par manque de matières premières et de débouchés à l'exportation.⁵⁰ Les gens que nous aidons à Gaza – de toute origine confondue – peuvent témoigner du fait que la trêve ne leur a apporté aucun bénéfice. Politiquement, le blocus semble également avoir creusé le fossé séparant le gouvernement intérimaire de Ramallah et les autorités du Hamas, mettant en péril toute la société civile palestinienne. Comme le gérant d'un hôtel à Gaza nous en a fait la remarque, «*Il ne s'agit pas seulement de pouvoir faire*

ses courses et d'exposer en vitrine plus de marchandises. Il s'agit aussi de nous accorder des droits fondamentaux.»

Le Quartette a raison en cela que les flux humanitaires et commerciaux doivent augmenter mais cette augmentation ne doit pas seulement se limiter aux produits de base. Seuls 651 patients ont reçu des permis qui les autorisaient à quitter Gaza pour suivre un traitement médical en juillet.⁵¹ En fait, selon l'OMS, seuls 8 798 des 12 715 patients (69,2%) qui ont fait une demande de permis entre juillet 2007 et juillet 2008 l'ont obtenu, ce qui représente une baisse de 22% par rapport à l'année précédente à la même période. Fait encore plus troublant, selon l'OMS, au moins 51 personnes sont décédées entre octobre 2007 et juillet 2008 dont 11 enfants, faute de n'avoir pas pu sortir de Gaza pour recevoir des soins médicaux.⁵² Les étudiants continuent à pâtir de la situation : plus d'une centaine d'étudiants acceptés pour faire leurs études à l'étranger ou en Cisjordanie sont restés bloqués à Gaza et moins de 70 d'entre eux ont jusqu'ici réussi à partir.⁵³ La mère d'Azahar, un étudiant de 24 ans qui avait obtenu une place en Allemagne pour étudier la conservation du patrimoine architectural, nous a dit : «*C'est dur de voir les rêves de votre enfant se briser devant vos yeux.*» La prestation de l'éducation est également compromise par les divisions internes palestiniennes : début septembre, 50 % des enseignants de l'AP faisait grève pour la seconde semaine consécutive et les autorités de Hamas en recrutent de nouveaux pour les remplacer.⁵⁴

Objectif 3: L'approvisionnement régulier et suffisant de Gaza en carburant.

Verdict: Succès partiel

L'UE a joué un rôle important pour obtenir une augmentation des quantités de carburant pour le fonctionnement de la centrale électrique de Gaza. Toutefois cet approvisionnement n'est toujours pas régulier ni suffisant.

⁴⁸ UNCTAD, Rapport sur l'Assistance d'UNCTAD au peuple palestinien, 15 juillet 2008 (publié en septembre 2008) à www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/KLMT-7JB9TT?OpenDocument&rc=3&cc=pse.

⁴⁹ OCHA-oPt Special Focus. 'The Closure of the Gaza Strip: The Economic and Humanitarian Consequences' décembre 2007, évoque le fait que 80% des familles à Gaza dépendent de l'aide humanitaire comparé à 63% en 2004.

⁵⁰ OCHA-oPt. Humanitarian Monitor- juillet 2008.

⁵¹ OCHA-oPt. Humanitarian Monitor-Juillet 2008.

⁵² OMS, Accès des Patients à des services médicaux spécialisés, Résumé de la situation, juillet 2007- juillet 2008.

⁵³ UN OCHA-oPt. Protection of Civilians Weekly Report No 275, 27 août – 2 septembre 2008.

⁵⁴ Ibid.

Faits

En août, 25 % de la quantité requise de carburant était importé, comme l'était 55 % du gaz cuisson et 75 % du gazole, en plus des 78 % de la quantité de gazole industriel nécessaire au fonctionnement de la centrale électrique de Gaza, tout l'approvisionnement en carburant continue d'être limité par le gouvernement israélien.⁵⁵ La centrale électrique de Gaza a fait passer sa production de 55MW à 65MW et bien que les efforts de l'UE soient louables, elle tourne encore en deçà de sa capacité de 80MW.

Conséquences

La pénurie de carburant expose la population à des risques inutiles: 600 tonnes de déchets jonchent les rues parce que faute de carburant, les camions ne peuvent pas en faire le ramassage.⁵⁶ Chaque jour, 77.000 mètres cubes d'eaux usées non ou partiellement épurées sont déversés dans la mer parce qu'elles ne peuvent pas être traitées. Le carburant pour les voitures est rationné. Les agriculteurs sont toujours incapables d'exploiter 70 % de leurs puits agricoles et d'irriguer leurs plantations, et il y a donc moins de fruits et de légumes en vente sur les marchés et leurs prix sont hors de portée pour beaucoup de familles.⁵⁷ Avec la pénurie de carburant, les coupures d'électricité se multiplient pour: les hôpitaux, les pompes à eaux, les usines d'épuration des

eaux tandis que d'autres infrastructures doivent tourner avec des générateurs d'appoint fonctionnant au gazole, mais le gazole fait aussi défaut.⁵⁸ Les boulangeries manquent de carburants et les familles à bas et moyens revenus ont des difficultés pour faire la cuisine ou faire fonctionner leurs frigidaires.

Objectif 4: La reprise immédiate des projets des Nations Unies et des autres donateurs à Gaza qui avaient été interrompus.

Verdict: Ehec

Malgré ses récents efforts, le Quartette n'a pas réussi à amorcer la reprise immédiate des projets des Nations Unies et des autres donateurs qui avaient été interrompus.

Faits

A présent, des projets d'une valeur de 157 millions de dollars pour financer les infrastructures à Gaza ont été interrompus.⁵⁹ Les Nations Unies ont en outre donné la priorité à la reprise immédiate de six de leurs projets et elles sont optimistes quant à une issue positive.

Conséquences

Les projets d'infrastructure qui ont été interrompus sont à la fois des projets humanitaires (par exemple,

Les Projets des Nations Unies

1. Le programme de logement UNRWA/EAU, qui fournit des abris aux réfugiés habitant dans des logements impropres à l'habitation. Une fois que les matériaux seront disponibles le projet pourrait être complété en 1 mois.
2. UNRWA/Italie, Adduction d'eau sous pression, la phase finale d'un projet pour empêcher les eaux usées de se déverser dans un bassin d'eaux pluviales à Khan Younis qui protégera 200.000 personnes et prendra 1 mois à compléter
3. UNRWA/Commission européenne. Système d'évacuation et de drainage des eaux usées à Deir el-Balah qui empêchera les eaux usées de se déverser dans les rues et protégera les chantiers déjà complétés. Le projet protégera 17.000 personnes et pourrait être complété en 1 mois.
4. Le projet du Comité PNUD/Arabie Saoudite pour construire une école secondaire de filles à Tal al Sultan. Ce projet est à 40% achevé et pourrait être finalisé en 2 mois.
5. PNUD/Japon. La Phase 1 de la construction d'un réseau d'alimentation en eau à Tal al Sultan qui desservira tous les résidents et pourrait être achevée en 2 mois
6. PNUD/Arabie Saoudite. Construction de logements pour les non réfugiés qui ont perdu leurs foyers à Rafah. Le projet est à 67% achevé et il reste 37 appartements à finir sur 300.⁶⁰

⁵⁵ UN OCHA-oPt. Humanitarian Monitor-juillet 2008.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Communication privé avec le Service Municipal côtier des Eaux, juillet 2008.

⁵⁸ Service Municipal côtier des Eaux, juillet July 2008.

⁵⁹ Communication personnelle avec UNSCO, Jérusalem 16 septembre 2008.

construction d'abris, construction pour l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées, et la réhabilitation) et des projets de développement à plus long terme pour régénérer les entreprises, créer des emplois et relancer l'économie. Les niveaux actuels d'assistance humanitaire ne peuvent à eux seuls résoudre la situation à Gaza. Les initiatives de développement à plus long terme sont nécessaires pour amorcer les mesures qui conduiront à la reconstruction des vies ordinaires et qui étayeront les perspectives d'une solution à plus long terme. Ces projets ne peuvent pas être réalisés avec succès tant qu'il y aura un blocus.

Objectif 5: Le Représentant du Quartette doit élaborer des mesures et en promouvoir l'application, en coordination avec Israël et l'Autorité Palestinienne, afin d'améliorer d'urgence les conditions régnant à Gaza.

Verdict: Echec

Les progrès à Gaza sont loin d'être à la hauteur des objectifs que le Quartette s'était fixés. Bien qu'il ait reconnu l'urgence de la situation, le Quartette n'est pas parvenu à stimuler le niveau d'activités nécessaires pour promouvoir des changements tangibles sur le terrain.

Faits

Le Représentant du Quartette, sous l'égide des «amis de Karni», a dressé la liste précise de mesures devant être prises en priorité par les autorités israéliennes en vue d'améliorer les conditions des habitants de Gaza.⁶¹ Comme susmentionné, des progrès limités ont été accomplis dans la majorité des cas. Il y a quelques notables bien que modestes exceptions. Le 7 août, le ministre israélien de la défense Ehud Barak a approuvé le transfert de 72 millions de NIS (approximativement 20,4 millions de dollars) à Gaza. L'Autorité Monétaire palestinienne a bien accueilli cette intervention qui lui a permis de payer les salaires pressants des fonctionnaires et qui a bénéficié à environ 400.000 personnes et leurs familles. Il y a également des signes que la première phase du projet d'évacuation des eaux usées au Nord de Gaza puisse être complétée (sous réserve qu'Israël autorise le passage de 70 camions transportant des canalisations en métal avant le début des pluies). 198

entrepreneurs sur les 10.000 installés à Gaza ont reçu des permis pour se déplacer – cela représente 2 % des entreprises ou des commerçants à Gaza – mais cela n'a pas apporté de bénéfices significatifs à l'économie ou la population de Gaza.⁶² Un membre de la Chambre de Commerce de Gaza nous a dit: «*Nous avons parlé aux nombreux employés des consulats européens et américains qui visitent la région des considérables difficultés auxquelles se heurtent les commerçants. Bon nombre croulent sous les dettes, bien qu'ils n'y soient pour rien*».

Conséquences

Les conséquences humanitaires de l'embargo sont que les 1.5 million de Gazaouis connaissent aujourd'hui les pires heures qu'ils aient eu à vivre depuis le début de l'occupation israélienne en 1967, comme l'expose de manière exhaustive «Gaza: Une implosion humanitaire».⁶³ Malgré l'engagement déclaré du Quartette à assurer une amélioration de la vie quotidienne à Gaza, peu de progrès en a émergé. L'aptitude des Gazaouis à trouver du travail, à gagner un salaire décent pour nourrir leur famille, à éduquer leurs enfants et à vivre leur vie avec dignité continue d'être dramatiquement restreinte. L'échec du Quartette à cet égard compromet et affaiblit l'influence de chaque membre et peut également avoir de sérieuses implications pour l'aptitude des Nations Unies, de l'UE, des Etats-Unis, de la Russie et d'autres à faire respecter dans d'autres pays le droit international humanitaire et les droits de l'Homme.

Recommandations

Il y a une nécessité urgente à ce qu'il y ait une amélioration des conditions à Gaza et à faire ressortir la sincérité des déclarations comme des intentions du Quartette dans son désir de voir la reprise d'une vie civile normale. Des améliorations sur le terrain sont également nécessaires pour soutenir les efforts des acteurs régionaux qui sont déterminants au maintien de la trêve et faire cesser l'isolement de Gaza. Le Quartette devrait réitérer que Gaza doit faire partie de tout futur état Palestinien.

Si la trêve est rompue, les conséquences pour la population civile – qu'il s'agisse d'attaques violentes

⁶⁰ Communication personnelle avec UNSCO, Jérusalem 16 septembre 2008.

⁶¹ Les Amis de Karni incluent: le gouvernement des Etats-Unis, de la Norvège et des Pays-Bas, DfID, la CE, UNOP, la Banque Mondiale, USSC, etc. .

⁶² Communication personnelle avec le directeur général de la Banque de Commerce de Gaza, 3 septembre 2008.

⁶³ «Gaza: une implosion humanitaire», rapport conjoint d'Amnistie Internationale, CAFOD, CARE International, Christian Aid, Oxfam, Médecins du Monde, Save the Children UK, et Trocaire, mars 2008.

contre des civils ou de la situation humanitaire – seront terribles. A cette fin, tous les membres du Quartette devraient démontrer publiquement et énergiquement leur soutien pour la trêve, et devraient prendre d'autres mesures pour la cimenter.

Reconnaissant la nécessité d'un règlement négocié à Gaza, les membres du Quartette, en particulier l'UE et les Etats-Unis devraient fournir un appui politique et une assistance pratique plus importante aux efforts régionaux afin d'encourager la réconciliation entre les parties Palestiniennes. Accroître la collaboration avec les acteurs régionaux devraient entre autres consister à donner une plus grande considération à l'initiative arabe de la paix comme base de plus larges discussions. A la direction des partenaires régionaux, le Quartette peut souhaiter identifier un représentant des gouvernements régionaux avec lequel il pourra coordonner les efforts communs.

Les membres du Quartette devraient faire converger plus d'efforts vers la levée définitive du blocus de Gaza et le rétablissement de l'accord sur l'accès et les déplacements. Comme mesures initiales et temporaires vers ce rétablissement, le Quartette devrait établir un calendrier précis avec les indicateurs associés pour soutenir les efforts des parties concernées. Il devrait notamment élargir la définition des besoins humanitaires et veiller à ce les flux de personnes et de marchandises soient alignées sur les principes de l'accord sur l'accès et le mouvement, notamment en autorisant les exportations de Gaza et en réactivant tous les projets humanitaires et de développement qui avaient été interrompus (plutôt que de se concentrer uniquement sur les six projets prioritaires des Nations Unies). Les membres du Quartette devraient intensifier la pression diplomatique et leur soutien politique pour un accord concernant l'ouverture des passages de Rafah et Karni et signaler leur empressement à appuyer un accord.

STRATÉGIE SECURITAIRE PALESTINIENNE GLOBALE

Objectif

«La poursuite des efforts palestiniens en vue de lutter contre le terrorisme et d'appliquer une stratégie sécuritaire plus globale sont nécessaires ... la rapide mise en œuvre des projets convenus et de l'appui solide des donateurs afin de renforcer la capacité du secteur de la police et de la justice palestiniennes. Le Quartette a instamment demandé la coopération israélo-palestinienne à cet égard et souligné l'importance de l'acheminement sans entrave de l'assistance en matière de sécurité à l'Autorité palestinienne.»

Verdict: Succès partiel

L'introduction d'une force de police palestinienne formée par l'UE en Cisjordanie commencerait à apporter les améliorations tangibles qui sont tellement nécessaires à la stabilisation des conditions de vie en Cisjordanie.⁶⁴ Néanmoins, les civils palestiniens affirment être toujours préoccupés par leur sécurité personnelle. L'importance accordée par le Quartette à l'Etat de droit pour les Palestiniens, bien que devant être saluée, n'a pas abordé les préoccupations sécuritaires des Palestiniens et n'a pas suffisamment insisté sur l'incorporation de la dimension des droits humains dans la réforme de la sécurité.

Faits

En tant qu'agences humanitaires, notre optique est celle de la sécurité humaine et nous basons notre analyse sur les perceptions qu'ont les organisations de la société civile de la situation sécuritaire générale sur le terrain. Nous laissons l'analyse du fonctionnement interne de l'appareil sécuritaire palestinien à ceux qui possèdent l'expertise technique pour le faire. Mais la protection de la population civile est un objectif aussi important pour nous que pour le Quartette. Bien que certains Palestiniens fassent état d'une diminution importante

des incidents criminels à Jenin et Nablus et d'une amélioration marquée de l'ordre public dans l'ensemble, d'autres évoquent leur crainte des brutalités policières. Les abus documentés des droits de l'homme ont soulevé de sérieuses inquiétudes. Selon Human Rights Watch «la dernière flambée du conflit entre factions palestiniennes vient après une année d'arrestations, de tortures et de mauvais traitements politiquement motivés par divers services de sécurité palestiniens ou par les agences militaires des deux côtés. Les forces de sécurité des deux côtés ont ciblé les activistes et les organisations de l'autre partie. Leur comportement abusif a victimisé des Palestiniens, toute origine confondue et affaibli l'Etat de droit».⁶⁵

Le nombre d'Israéliens victimes de violence palestinienne émanant de la Cisjordanie a aussi fléchi depuis l'accord d'Annapolis. Il y a eu jusqu'ici trois victimes cette année. Durant la même période, 43 civils palestiniens en Cisjordanie ont été tués depuis Annapolis par l'armée israélienne et les colons.⁶⁶

Bien que nous nous intéressions au dispositif sécuritaire palestinien, il est important de noter les plus larges dimensions associées aux questions sécuritaires. Malheureusement, la violence contre les civils israéliens continue et cette année, les résidents de Jérusalem-Est ont lancé trois attaques violentes contre des civils israéliens à Jérusalem, tuant douze civils israéliens dans les huit mois qui ont précédé le mois d'août, en plus des trois autres civils tués sur le territoire d'Israël cette année.⁶⁷ Cela souligne la nécessité de trouver dès que possible un règlement de paix global.

Il n'est pas possible d'identifier les raisons du fléchissement de la violence contre des Israéliens. Toutefois, nous constatons que les autorités israéliennes ont noté que les forces de sécurité palestiniennes

⁶⁴ Les reportages des médias sur cette question ont été positifs, voir «Palestinian police make a difference in Hebron», www.reuters.com/article/worldNews/idUSLA6406820080911.

⁶⁵ "Occupied Palestinian Territories: New arrests highlight abuses by Hamas and Fatah", HRW, communiqué de presse, 30 juillet 2008.

⁶⁶ Pour de plus amples informations consultez le rapport de suivi des incidents à: www.ochaopt.org/?module=displaysection§ion_id=127&static=0&format=html.

⁶⁷ Elles incluent une attaque suicide à Dimona (Sud) en février, voir http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/middle_east/7225775.stm; une attaque contre une école religieuse en mars, voir www.iht.com/articles/2008/03/07/africa/07mideast.3.php; et une autre attaque au bulldozer en juillet, voir: http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/middle_east/7485022.stm.

s'étaient améliorées.⁶⁸ Nous constatons également que le Quartette – en partenariat avec le Général Dayton et la mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) – a joué un rôle central pour obtenir l'appui nécessaire, sur le plan financier, matériel et de la formation pour que l'Autorité Palestinienne entreprenne des réformes tant attendues. Le Coordinateur américain de la Sécurité a sponsorisé un programme de 25 millions de dollars et l'UE a formé plus de 600 policiers à la protection de l'ordre public.⁶⁹ Les délais d'approvisionnement de l'équipement constituent un problème persistant. En outre, Israël a refusé de délivrer des permis pour des articles importants – comme les gilets pare-balles et l'équipement de surveillance, qui soulèvent selon lui des préoccupations sécuritaires.

Conséquences

L'amélioration de l'ordre public palestinien en Cisjordanie est un des rares domaines où les efforts du Quartette ont débouché sur quelques progrès. En même temps, les associations des droits de l'Homme rapportent qu'au cours des 12 derniers mois, les forces de sécurité contrôlées par le Fatah ont arrêté sans mandat des centaines de membres et de sympathisants d'Hamass. Un schéma similaire a émergé à Gaza, où le Hamas mène une répression contre ceux qui sont suspectés d'avoir des liens avec le Fatah.⁷⁰ On a rapporté que les forces de sécurité palestiniennes en Cisjordanie et à Gaza seraient impliqués dans de nombreuses arrestations et détentions arbitraires, auraient fait subir des tortures et des mauvais traitements à des détenus, et auraient échoué dans une

large mesure à tenir les coupables comptables de graves abus des droits de l'homme. L'organisation des droits de l'Homme palestinienne, Al Haq, a rapporté que les abus généralisés des droits de l'Homme laissent «d'horribles séquelles physiques et psychologiques sur des centaines de citoyens palestiniens et la société dans son ensemble.»⁷¹

Recommandations

Le Quatuor devrait appuyer les efforts visant à changer le climat d'impunité quels que soient les coupables. Afin de signaler une approche plus holistique à la sécurité, le Quatuor devrait publiquement faire un compte-rendu sur les incidents violents commis par des Israéliens comme des Palestiniens et sur les mesures qu'ils prennent pour faire cesser les violences et tenir les coupables comptables de leurs actes. Le Quatuor devrait mettre sur pied des projets visant à éduquer toutes les parties à propos de leurs responsabilités, notamment en incorporant la dimension des droits de l'homme aux projets de renforcement institutionnel.

L'impératif humanitaire de la protection de la population civile contre la violence souligne la nécessité pour le Quatuor d'intensifier son travail pour une réconciliation palestinienne, avec la vue d'améliorer la sécurité des civils palestiniens pâtissant des ramifications de la violence factionnelle. En même temps, une amélioration de l'ordre public palestinien peut contribuer à réduire la menace sécuritaire pesant sur tous les civils, Palestiniens et Israéliens confondus, un facteur critique sur la route menant à la paix.

⁶⁸ Voir 'A West Bank Ruin, Reborn as a Peace Beacon', www.nytimes.com/2008/09/12/world/middleeast/12jenin.html?_r=1&scp=1&sq=palestinian%20police&st=cse&oref=slogin.

⁶⁹ Voir le rapport d'International Crisis Group, 'Ruling Palestine II: The West Bank Model?', 17 juillet 2008, p. 10.

⁷⁰ 'Torturing Each Other: The Widespread Practices of Arbitrary Detention and Torture in the Palestinian Territory', Al Haq, juillet 2008.

⁷¹ Ibid.

PROMESSES DES DONATEURS

Objectif

«Les principaux partenaires régionaux donneront effet aux engagements pris à la Conférence des donateurs tenue à Paris en décembre 2007»

Verdict: Succès partiel

Le représentant du Quartette a été couronné de succès dans ses efforts pour obtenir des engagements de financement lors de rencontres importantes, comme la Conférence de Paris, la Conférence à Bethlehem des Investisseurs ou la Conférence de Berlin sur la sécurité. Cette capacité à mobiliser des fonds ne s'est pas encore traduite par les décaissements correspondants de fonds et n'est pas parvenue à impulser la rapide réalisation des projets ou n'a pas amélioré la vie des femmes, hommes et enfants palestiniens. Le Quartette n'a pas été capable de veiller à ce que tous les donateurs tiennent leurs promesses. En adoptant une approche sur deux fronts, le Quartette s'était engagé à réussir à la fois à promouvoir la suppression des obstacles freinant le développement économique palestinien et à augmenter les investissements en faveur de la croissance palestinienne. L'échec sur un front en particulier le premier, sabote sérieusement les perspectives de réussite de l'autre.

Faits

En décembre 2007, les donateurs internationaux ont promis 7.7 milliards de dollars pour financer le plan de développement et de réforme palestinien (PRDP) de 2008–10. Les informations sur tous les engagements et les déboursements des donateurs n'ont pas été rendues publiques. Le Premier Ministre palestinien Salam Fayyad et son cabinet dépendent d'une assistance financière pour remplir leurs obligations gouvernementales dans tous les secteurs, entre autres l'éducation et la santé et pour assurer la survie de l'économie. Comme la Banque Mondiale l'a noté, «l'aide reste critique pour assurer la survie des institutions palestiniennes qui soutiennent le processus de paix».⁷²

Toutefois, à maintes reprises les fonds mobilisés et déboursés ont été incapables d'apporter les bénéfices potentiels en raison d'une absence de progrès dans trois domaines cruciaux, à savoir l'accès et les déplacements, la poursuite de l'expansion des activités d'implantation et l'administration palestinienne divisée. En septembre 2007, la Banque Mondiale avançait que «l'impact de l'aide des donateurs se fait le plus ressentir lorsque cette aide est accompagnée d'interventions concrètes et parallèles de la part de l'AP et d'Israël».⁷³ Le PRDP a été élaboré sur la base d'une double supposition, à savoir la croissance économique et la reprise des activités dans le secteur privé, aucune ne s'étant réalisée jusqu'à présent.

Conséquences

Dans son rapport pour la conférence des donateurs à Paris le 17 décembre 2007, la Banque Mondiale avait averti de l'importance critique des engagements des donateurs pour l'économie palestinienne, insistant sur le fait que «une bonne mise en œuvre des seuls engagements palestiniens, avec seulement une partie du financement des donateurs et le maintien des restrictions sur les déplacements et le commerce sera très loin d'atteindre les objectifs fixés», qui était à l'époque une croissance de cinq %.⁷⁴

La Banque poursuivait : «la réalisation d'un taux de croissance de cinq % dépendra de manière critique de l'engagement de la communauté internationale à combler le déficit budgétaire des trois prochaines années, ainsi que de la reprise du secteur privé résultant des mesures concrètes prises par Israël pour juguler l'expansion des colonies et l'assouplissement des restrictions sur l'accès et le mouvement». Toutefois la Banque notait que «même avec un financement intégral mais sans assouplissement du blocage (à Gaza et en Cisjordanie), la croissance serait légèrement négative, avoisinant moins de deux % par an». La Banque concluait que «si l'aide requise ne se matérialisait pas, les revenus continueraient à décliner et les niveaux déjà élevés et croissants de pauvreté monteraient en flèche».

⁷² Banque Mondiale «Mise en place du plan palestinien de réforme et de développement: Rapport économique au Comité de liaison Ad Hoc mai 2008» publié le 29 avril 2008 <http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/WorldBankAHLCMay2,08.pdf>.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Banque Mondiale, «Investir dans le développement et la réforme économique palestinienne» Paris 17 décembre 2007, p. 4.

Comme la Banque le prédisait, les restrictions d'accès et de déplacements sapent l'efficacité de l'assistance financière. Dans son rapport en 2008 sur le PRDP, le gouvernement intérimaire a annoncé que sur les 492 millions de dollars promis pour les projets de développement en 2008, seuls 300 millions seront probablement déboursés, principalement à cause du blocage.⁷⁵

En août 2008, le Premier Ministre Fayyad a annoncé que son budget était insuffisant pour couvrir le paiement des salaires. Après les paiements promis par l'Arabie Saoudite et le Koweït, et des paiements imprévus et ad hoc du Royaume Uni et de la Commission Européenne⁷⁶, ainsi que des fonds d'une société téléphonique palestinienne, des dizaines de milliers de fonctionnaires ont fini en août par toucher leurs salaires.⁷⁷ Si cette situation continue, le gouvernement intérimaire sera dans l'impossibilité de planifier efficacement, et sans efforts supplémentaires, de favoriser le développement palestinien en Cisjordanie, et il ne pourra pas desservir les zones qui ne sont pas sous son contrôle direct, notamment la Zone C, qui représente 60 % de la Cisjordanie.

La séparation entre la Cisjordanie et Gaza a aussi freiné l'acheminement de l'assistance internationale. Le blocus de Gaza a empêché l'acheminement d'une grande partie de l'assistance pour le développement dans cette zone densément peuplée, et a forcé de nombreux donateurs internationaux à recourir à l'assistance

humanitaire d'urgence. En outre, la dispute interne entre le Fatah et Hamas a interféré dans la prestation des services essentiels, en particulier dans le secteur de la santé et de l'éducation ; par exemple, en provoquant une grève dans ces secteurs à Gaza.

Recommandations

Pour éviter que le processus de réformes ne soit irrémédiablement saboté, le Quartette devrait établir un registre transparent de tous les engagements et déboursés pour permettre à tous les acteurs, en particulier les autorités palestiniennes de budgétiser efficacement, non seulement l'assistance annuelle mais aussi sur plusieurs années et d'allouer des subventions sur de plus longues périodes. Les membres du Quartette devraient veiller à ce que l'assistance humanitaire soit fournie en fonction des besoins et que l'aide au développement soit distribué conformément aux stratégies efficaces de réduction de la pauvreté. Les donateurs et les autorités palestiniennes sont encouragés à établir des systèmes de surveillance budgétaires indépendants avec les organisations de la société civile en vue d'améliorer la responsabilisation et l'efficacité des fonds déboursés.

Les membres du Quartette devraient faire et publier le bilan des coûts additionnels créés par les politiques des autorités israéliennes en ce qui concerne la Cisjordanie et Gaza, et prendre des mesures pour que les obstacles limitant la prestation de l'aide internationale soient supprimés et pour le recouvrement des pertes.

⁷⁵ 'Ministry of Finance Report on Fiscal Developments – Situation de juin 2008 au 27 juin 2008 à:

<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/SemiAnnualPAPProgressReportJune08.pdf>.

⁷⁶ The Portland Trust, 'Palestinian Economic Bulletin' août 2008 at: <http://portlandtrust.org/Bulletin%20Issue%2023%20Aug%202008.pdf>.

⁷⁷ Le nombre exact de fonctionnaires est incertain étant donné les divisions entre Gaza et la Cisjordanie, mais selon UNCTAD il s'élèverait à 159.000. Voir UNCTAD, Rapport d'UNCTAD sur l'assistance au peuple palestinien, 15 juillet 2008 (publié en septembre 2008) à www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/KLMT-7JB9TT?OpenDocument&rc=3&cc=pse.

PROGRÈS DU SECTEUR PRIVÉ

Objectif

Réaffirmant son soutien pour les efforts du représentant du Quartette, le Quartette a encouragé «des progrès dans les activités du secteur privé qui créeront des emplois pour les Palestiniens et contribueront à améliorer les conditions de vie.»

Verdict: Succès partiel

Le Représentant du Quartette a eu quelques succès isolés dans la mise en œuvre d'un petit nombre de projets approuvés qui visaient à donner un coup de fouet au secteur privé. Ces succès n'ont pas établi de précédents pour une approche plus holistique et à ce jour, rares sont les progrès démontrables, qu'il s'agisse de la suppression des obstacles limitant l'accès et les déplacements ou de redonner du tonus à l'économie palestinienne. Sans cela, les efforts du Représentant du Quartette pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens continueront à être contrariés.

Faits

Le 13 mai 2008, le représentant du Quartette Tony Blair présentait un train de mesures pour relancer l'économie palestinienne, dont la majorité concernait la Cisjordanie. Le plan identifie la levée des restrictions d'accès et de mouvement comme un domaine clé à aborder et offrait également diverses propositions axées sur trois autres domaines: le développement économique et social ;⁷⁸ le développement de la zone C, et l'amélioration de la capacité et de la performance sécuritaire palestinienne.⁷⁹ Il incorporait des projets que le représentant du Quartette avait dévoilés en novembre 2007, destinés à relancer l'économie palestinienne et à améliorer les conditions de vie.⁸⁰

Malgré des efforts importants, les réalisations dans ce

domaine ont été modestes. En l'absence de progrès réalisés dans l'assouplissement des restrictions limitant l'accès et les déplacements des Palestiniens, il ne peut pas se produire d'améliorations dans le secteur privé tant que l'économie reste paralysée.⁸¹ L'absence d'informations publiques disponibles sur les progrès accomplis dans la réalisation des projets identifiés a également contribué à créer un doute sur la capacité de ces initiatives à stimuler une reprise économique à court terme. Basés sur les consultations avec les agences travaillant dans les territoires occupés, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces projets sont rares ou inexistantes. L'accord récemment conclu sur l'allocation des fréquences qui permettra *Wataniya*, le deuxième opérateur de téléphonie mobile de commencer ses opérations en territoire palestinien occupé, a lui constitué une avancée. Ce marché consistera en un investissement par le gouvernement intérimaire de plus de 254 millions de dollars, assorti d'investissements sur plus de dix ans estimés à 700 millions de dollars, l'embauche de 750 Palestiniens et la création indirecte d'au moins 1.500 emplois.⁸²

Le représentant du Quartette Tony Blair a joué également rôle central dans la décision prise à la conférence d'investissements en Palestine qui a eu lieu en mai 2008 à Bethlehem, de promouvoir plus d'investissements dans l'économie palestinienne. La conférence est parvenue à mobiliser 1.4 milliards de dollars pour soutenir la centaine de projets présentés à la conférence. Toutefois, les progrès pour tenir ces engagements ont été lents comme cela avait été le cas pour la conférence des donateurs de Paris en 2007, évoquée précédemment. Malgré l'incapacité à faire débloquer des fonds déjà engagés, des efforts sont actuellement déployés pour organiser deux conférences similaires dans le cours de cette année, notamment en

⁷⁸ Cela inclut l'établissement d'un complexe industriel à Jénine et Tarqumiya et un projet agro-industriel à Jéricho, l'établissement d'une nouvelle compagnie de téléphonie, le développement du tourisme à Bethlehem, des projets d'eau et d'assainissement en Cisjordanie et à Gaza, et des projets d'habitation.

⁷⁹ 'Towards a Palestinian State', lancé par le représentant du Quartette Tony Blair le 13 mai 2008, texte complet disponible à <http://tonyblairoffice.org/2008/05/towards-a-palestinian-state.html>.

⁸⁰ 'Blair reveals key projects for the Palestinian economy', 19 novembre 2007, Office de Tony Blair, à <http://tonyblairoffice.org/2007/11/blair-reveals-key-projects-for.html>.

⁸¹ Le Groupe de la Banque Mondiale, 'Supporting the Palestinian Private Sector', juin 2008, à <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:21829579~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html>.

⁸² 'Wataniya mobile deal provides jobs, funds for Palestinians', Office de Tony Blair, à <http://tonyblairoffice.org/2008/07/wataniya-mobile-deal-provides.html>.

Cisjordanie dans la ville de Nablus en octobre et une autre à Londres.⁸³

Conséquences

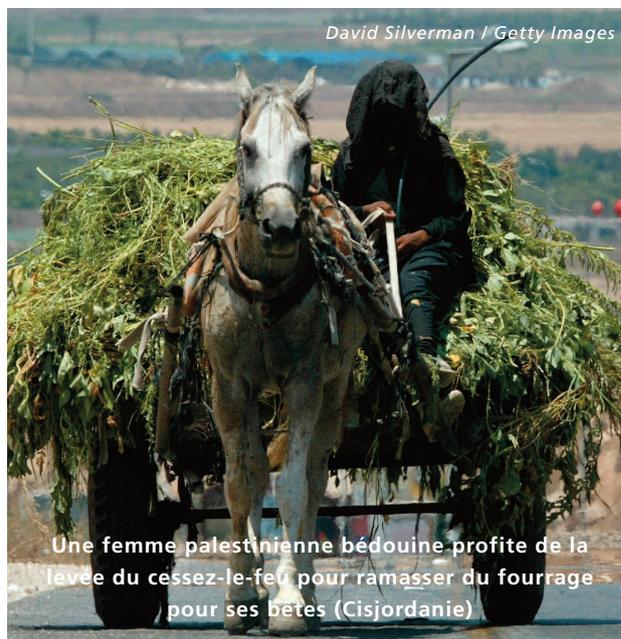
Les critiques articulées autour de ces propositions à court terme ont attiré l'attention sur le fait que bon nombre de projets remontaient déjà à quelque temps, pour certains à 1999, et qu'ils n'avaient pas pris en considération la planification économique à long terme, les accords négociés (comme les accords d'Oslo et l'accord Intérimaire), ou la dure réalité de la situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés, comme l'édification du Mur, le système de blocage de plus en plus restrictif, l'expansion des colonies, les niveaux de pauvreté sans précédent et le fossé croissant séparant la Cisjordanie de Gaza.⁸⁴ Gaza représente 44 % de l'économie palestinienne.⁸⁵ L'absence de propositions pour remédier aux problèmes d'accès et au développement du secteur privé à Gaza – et les progrès minimaux réalisés dans la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement identifiés – reflète une approche étroite au développement économique et contribue à creuser ce fossé. Etant donné la nouvelle réalité sur le terrain, en particulier en relation avec l'édification du Mur, il n'est pas certain que les projets proposés n'enfreignent pas le droit international humanitaire et la législation sur les droits de l'Homme, auxquels les gouvernements israélien et palestinien sont assujettis.

L'approche du représentant du Quartette qui est de rechercher des solutions économiques à court terme, tandis que persistent les problèmes à long terme de blocage et d'expansion, voue ce type de projets à l'échec. Une succession de petites injections de fonds des donateurs pour des projets économiques ne créant qu'un nombre limité d'emplois pour la population palestinienne, fait abstraction du potentiel offert par le secteur privé. Si l'on prend en ligne de compte le déblocage intégral des aides qui ont été promises, tout en n'anticipant aucun changement dans le régime de blocage dans les territoires palestiniens occupés, la

croissance économique continuera en chiffres réels à être négative, avoisinant en moyenne annuellement moins de deux % entre 2008 et 2012.⁸⁶

Recommandations

Les projets à eux seuls ne peuvent pas remédier adéquatement à la situation économique en pleine déliquescence des Palestiniens, pas plus qu'ils ne peuvent créer les conditions nécessaires pour développer la confiance dans une solution politique. Etant donné l'existence de cadres techniques pour faire un suivi des progrès accomplis concernant les engagements déjà pris, comme la feuille de route et l'accord sur l'accès et les déplacements, le Quartette devrait utiliser davantage de ses ressources pour créer la volonté politique de changer la situation sur le terrain et pour en garantir un suivi concret. Le Quartette devrait fournir régulièrement et publiquement des informations sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre des projets en vue de créer une confiance dans les initiatives du secteur privé. Le représentant du Quartette devrait commanditer et publier une analyse juridique de tout projet proposé pour être sûr que ces interventions ne bafouent pas le droit international.



Une femme palestinienne bédouine profite de la levée du cessez-le-feu pour ramasser du fourrage pour ses bêtes (Cisjordanie)

⁸⁴ Voir par exemple, 'Palestine Investment Conference – Realities and Prospects', The Palestinian NGO Network, 20 mai 2008, à <http://www.pngo.net/english/news.asp?i=23>.

⁸⁵ Gaza représentait 44 per cent du PIB en 2003, les derniers chiffres disponibles. Voir Banque Mondiale, 'Two years after London: restarting the Palestinian economic recovery' 24 septembre 2007 at: <http://go.worldbank.org/W89K7P6QR0>.

⁸⁶ Le Groupe de la Banque Mondiale, 'Investing in Palestinian Economic Reform and Development: Report for the Pladging Conference', Paris, 17 décembre 2007, p. 6, à: <http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/294264-1166525851073/ParisconferencepaperDec17.pdf/>.

⁸³ Reuters, 'Two conferences planned to boost Palestinian economy', 4 septembre 2008, à www.reuters.com/article/homepageCrisis/idUSL4223470_CH_2400.

3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport a souligné les objectifs du Quartette dans six domaines qui sont considérés d'une importance capitale pour le processus de paix dans son ensemble. L'arrêt de l'expansion des activités d'implantation, une amélioration significative des passages et des déplacements conformément à l'accord sur l'accès et le mouvement, cinq objectifs liés à la mise en œuvre d'une nouvelle approche à Gaza, la réforme du secteur de sécurité palestinien, les engagements des donateurs et la reprise des activités du secteur privé. Il a également illustré l'importance de résoudre la crise humanitaire immédiate.

Une comparaison entre les déclarations du Quartette et la situation sur le terrain indique qu'à présent le Quartette ne s'est pas acquitté avec succès de son rôle. Dans cinq des dix domaines aucun progrès n'a été enregistré, si ce n'est une détérioration de la situation. En ce qui concerne les cinq autres domaines – l'arrêt des violences à Gaza, la dynamisation du secteur privé, les promesses tenues des donateurs, la réforme du secteur sécuritaire en Palestine et un approvisionnement accru de carburant à Gaza – certains objectifs spécifiques ont été réalisés mais ils sont loin d'être à l'échelle requise par le Quartette. Ce rapport illustre qu'il y a trois domaines clé où il est nécessaire d'intervenir pour faire face à la crise humanitaire et maintenir des perspectives de paix: L'accès et les déplacements, les colonies, et la reprise d'une vie civile normale à Gaza. Jusqu'ici, le Quartette a échoué dans ses efforts à remédier à ces problèmes.

La réunion du Quartette en septembre offre une possibilité de réévaluer sa performance jusqu'ici, de reconnaître les lacunes et de recentrer sa politique en conséquence. Si l'on exclut la perspective d'un accord d'ici la fin de l'année, le Quartette n'est pas parvenu à accomplir des progrès dans ses propres domaines prioritaires. Sans accord en vue d'ici la fin de l'année, il est de plus en plus important pour le Quartette de veiller à ce que les développements sur le terrain ne nuisent pas aux autres options pour un accord politique. Le Quartette devrait envisager de toute urgence les

moyens qui lui permettront (soit collectivement soit par le biais d'efforts coordonnés de la part de ses membres) de dépasser la censure publique répétée et de commencer à tenir les parties comptables des obligations que leur imposent la feuille de route et le droit international. A moins d'une amélioration rapide et radicale sur le terrain, il deviendra nécessaire de s'interroger sur l'avenir du Quartette au Proche-Orient.

A. Recommandations générales pour tous les membres du Quartette:

1. Utiliser les opportunités présentées par la réunion du Quartette en septembre pour revisiter l'approche actuelle, pallier les lacunes et identifier des moyens pour le Quartette de ne pas s'en tenir uniquement à de belles paroles mais de prendre des mesures concrètes pour que les parties respectent leurs obligations.
2. Adopter un système de rapports publics sur les efforts déployés par les Israéliens et les Palestiniens pour remplir les obligations respectives que leur imposent la feuille de route et le droit international de sorte qu'en l'absence de progrès, il soit possible d'en tenir comptables les parties. Les membres du Quartette devraient entre autres faire le compte-rendu de leurs interventions visant à faire respecter par les parties le droit international humanitaire.
3. Tenir toutes les parties comptables des obligations que leur impose le droit international par la mise en œuvre de mesures tangibles pour assurer la responsabilisation et prévenir l'impunité.

B. Recommandations sur les colonies à tous les membres du Quartette, en particulier les Etats-Unis, l'UE, et la Russie

4. Soutenir les efforts déployés pour faire adopter une résolution au Conseil de Sécurité des Nations Unies

en vue d'aborder les conséquences humanitaires et économiques de l'expansion des colonies sur les communautés palestiniennes et sur le processus de paix dans son ensemble.

5. Déclarer publiquement que les colonies sont illégales et formuler les futures déclarations sur les activités d'implantation en référence à leur illégalité en vertu du droit international.
6. Expliquer clairement que les exigences du Quartette qu'Israël mette fin à l'expansion des colonies, y compris le démantèlement des avant-postes s'appliquent à Jérusalem-Est, et englobent également l'arrêt des constructions, de l'appropriation et de la confiscation des terres, ainsi que la prestation aux colons de mesures incitatives, notamment à Jérusalem-Est.

C. Recommandations sur l'accès et le mouvement à tous les membres du Quartette et au représentant du Quartette:

7. Adopter une nouvelle approche pour améliorer l'accès et le mouvement, qui s'attaque à la politique de blocus israélienne. Le rétablissement de l'accord sur l'accès et le mouvement devrait être une première étape vers l'allègement de l'impact cumulé des divers obstacles limitant l'accès et les déplacements, et en travaillant avec les autorités israéliennes et palestiniennes pour prendre leurs préoccupations sécuritaires en ligne de compte, vers un revirement de la politique de blocage.
8. Déployer de plus grands efforts pour mettre un terme au blocus de Gaza et à la politique de peine collective et pour rétablir l'accord sur l'accès et le mouvement. Le Quartette devrait dans l'intérim travailler de manière concertée avec les parties concernées en vue de convenir d'un calendrier pour:
 - Elargir la définition des besoins humanitaires
 - Fournir un plus grand soutien à l'Egypte pour négocier une ouverture au point de passage de Rafah
 - Travailler avec les parties concernées pour obtenir l'ouverture au point de passage de Karni

- Réactiver tous les projets humanitaires et développementaux qui ont été interrompus plutôt que de faire porter les négociations sur les six projets prioritaires des Nations Unies.

D. Recommandations sur Gaza pour tous les membres du Quartette:

9. Réitérer que Gaza doit faire partie de tout futur état Palestinien.
 10. Démontrer publiquement et énergiquement un soutien pour la trêve, prendre de manière concertée des mesures pour la consolider, à savoir avec la levée du blocus qui limite les mouvements des personnes et des marchandises, et fournir un plus grand encouragement à l'Egypte pour qu'elle prenne la tête des efforts pour la maintenir.
 11. Intensifier son travail convergeant vers une réconciliation palestinienne, avec la vue d'améliorer la sécurité des civils palestiniens qui pâtissent des ramifications de la violence factionnelle.
 12. Amorcer une plus grande collaboration avec les partenaires régionaux principaux, en particulier en ce qui concerne leurs efforts pour encourager la réconciliation palestinienne, en travaillant étroitement avec les efforts dirigés par l'Egypte et récemment avalisés par la Ligue Arabe. A l'intention des partenaires régionaux, le Quartette peut souhaiter identifier un représentant des gouvernements régionaux avec lequel il pourra coordonner les efforts communs. Il peut également prendre en ligne de compte l'Initiative arabe pour la Paix.
- ### **E. Réforme globale du secteur de sécurité palestinien**
13. Soutenir les efforts pour faire cesser le climat d'impunité quels que soient les coupables des crimes, et faire publiquement le compte-rendu des incidents violents commis par des Israéliens comme des Palestiniens et des mesures qui sont prises pour faire cesser les violences et pour tenir les coupables comptables de leurs actes.

14. Mettre sur pied des projets visant à éduquer toutes les parties à propos de leurs responsabilités, notamment en incorporant la dimension des droits de l'homme dans les projets de renforcement institutionnel.

F. Engagements des donateurs

15. Etablir un registre transparent de toutes les promesses et tous les décaissements des donateurs afin que tous les acteurs, en particulier les autorités palestiniennes puissent établir efficacement leur budget
16. Veiller à ce que l'assistance humanitaire et pour le développement soit fournie en fonction des besoins. Les donateurs et les autorités palestiniennes sont encouragés à établir des systèmes de surveillance budgétaires indépendants avec les organisations de la société civile en vue d'améliorer la

responsabilisation et l'efficacité des fonds déboursés.

17. Etablir et publier un bilan des coûts additionnels créés par les politiques des autorités israéliennes en ce qui concerne la Cisjordanie et Gaza, et prendre des mesures pour supprimer les obstacles limitant la prestation de l'aide internationale et pour le recouvrement des pertes.

G. Progrès du secteur privé

19. Fournir régulièrement et publiquement des informations sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre des projets pour développer la confiance dans les initiatives du secteur privé..
20. Le représentant du Quartette devrait commanditer et publier une analyse juridique de tout projet proposé pour être sûr que ces activités ne bafouent pas le droit international

4. ANNEXE 1 – DÉCLARATION DU QUARTETTE A BERLIN, 24 JUIN 2008

Déclaration du Quartette

Ce qui suit est le texte de la déclaration du Quartette (Nations Unies, Fédération Russe, États-Unis et 'Union Européenne):

Les membres du Quartette – représentés par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergei Lavrov, la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune, Javier Solana, la Commissaire européenne chargée des relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, et le Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, Dimitrij Rupel – se sont rencontrés aujourd'hui à Berlin pour examiner la situation au Proche-Orient. Le Représentant du Quartette, Tony Blair, s'est joint à eux.

Le Quartette a réaffirmé son soutien aux négociations israélo-palestiniennes en cours et a souligné la nécessité urgente d'accomplir des progrès tangibles vers l'objectif commun consistant à parvenir à un accord d'ici à la fin de 2008 sur la création d'un État palestinien indépendant et viable en Cisjordanie et à Gaza, et à mettre fin au conflit. Le Quartette s'est engagé à aider les parties à prendre et à appliquer les décisions difficiles qui sont requises pour parvenir à ces résultats.

Le Quartette a souligné la nécessité urgente d'accomplir sur le terrain des progrès plus visibles afin de renforcer la confiance et d'appuyer l'avancement des négociations lancées à Annapolis. Le retrait par Israël de certains points de contrôle importants en Cisjordanie et l'ouverture d'un certain nombre de postes de police palestiniens dans la zone B représentent des pas dans la bonne direction. De plus grands efforts sont maintenant nécessaires pour projeter une réalité nouvelle, notamment au moyen de nouvelles mesures urgentes destinées à améliorer le passage et les déplacements. De même, le bilan palestinien en matière de sécurité s'est amélioré, notamment par les efforts faits récemment à Jénine. La poursuite des efforts

palestiniens en vue de lutter contre le terrorisme et d'appliquer une stratégie sécuritaire plus globale est nécessaires pour pouvoir améliorer durablement la situation à long terme. Le Quartette a engagé instamment les parties à donner suite à ces efforts en s'acquittant de toutes les obligations que leur impose la Feuille de route et en s'abstenant de toute mesure susceptible de nuire à la confiance ou de compromettre l'issue des négociations. En particulier, il s'est dit de nouveau vivement préoccupé par la poursuite des activités d'implantation et a demandé à Israël de mettre fin à toutes les activités de ce type, y compris la croissance naturelle des colonies, et de démanteler les avant-postes installés depuis mars 2001.

Le Quartette a exprimé son appui à l'égard des résultats de la Conférence de soutien à la sécurité civile palestinienne et à l'état de droit qui s'est tenue à Berlin. Ayant mis l'accent sur la police et la justice, la Conférence a constitué une tribune opportune pour recentrer et diriger les efforts de soutien internationaux vers ces deux secteurs clefs de l'édification de l'État palestinien. Le Quartette a demandé que les projets convenus et l'appui solide des donateurs soient rapidement mis en œuvre afin de renforcer la capacité du secteur de la police et de la justice palestiniennes. Il a instamment demandé la coopération israélo-palestinienne à cet égard et souligné l'importance de l'acheminement sans entrave de l'assistance en matière de sécurité destinée à l'Autorité palestinienne.

Notant la grave situation budgétaire à laquelle l'Autorité palestinienne doit faire face, le Quartette a instamment prié tous les donateurs qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les principaux partenaires régionaux, de donner effet aux engagements pris à la Conférence des donateurs tenue à Paris en décembre 2007, et de fournir d'urgence un soutien budgétaire pour répondre aux besoins du Gouvernement de l'Autorité palestinienne. Le Quartette attendait la prochaine réunion du Comité spécial de liaison le 22 septembre pour dresser le bilan des progrès accomplis.

Reconnaissant l'importance essentielle du développement économique et de la réforme institutionnelle pour le succès d'un futur État palestinien, le Quartette a réaffirmé son appui aux efforts de son représentant Tony Blair et a félicité l'Autorité palestinienne du succès de la Conférence sur l'investissement en Palestine qui s'est tenue à Bethléem du 21 au 23 mai. Saluant la coopération étroite entre Israël et l'Autorité palestinienne au sujet de cette initiative, le Quartette a encouragé une coopération analogue afin d'accomplir des progrès au titre des projets à court et à moyen terme et des activités du secteur privé qui créeront des emplois pour les Palestiniens et contribueront à améliorer les conditions de vie. Le Quartette a souligné l'importance du transfert ininterrompu des recettes fiscales et douanières palestiniennes à l'Autorité palestinienne.

Le Quartette a noté que la situation à Gaza ne pouvait être durablement réglée que par des moyens pacifiques. Il a exprimé son appui suivi aux efforts égyptiens visant à rétablir le calme à Gaza et dans le sud d'Israël et s'est félicité de la période de calme qui a commencé le 19 juin. Il a instamment demandé que ce calme soit intégralement respecté et a exprimé l'espoir qu'il durerait et aboutirait à l'amélioration de la sécurité aussi bien pour les Palestiniens que pour les Israéliens et à la reprise d'une vie civile normale à Gaza. À cet égard, le Quartette a appelé de ses vœux l'accroissement des déplacements à des fins humanitaires et commerciales par les points de passage de Gaza gérés par l'Autorité palestinienne, conformément à l'accord de novembre 2005 sur les déplacements et l'accès, et a salué l'offre de l'Union européenne de reprendre sa mission de contrôle au point de passage de Rafah. Il a exprimé son

appui vigoureux à l'approvisionnement régulier et suffisant de Gaza en carburant et à la reprise immédiate des projets des Nations Unies et des autres donateurs qui avaient été interrompus. Il a chargé en outre son représentant d'élaborer des mesures et d'en promouvoir l'application, en coordination avec Israël et l'Autorité palestinienne, afin d'améliorer d'urgence les conditions régnant à Gaza.

Le Quartette s'est félicité que la Syrie, Israël et la Turquie aient annoncé le 21 mai que des pourparlers indirects avaient été lancés, avec la facilitation de la Turquie, en vue de parvenir à la paix conformément au mandat de Madrid, et espère que des progrès seront accomplis dans cette voie.

Les représentants principaux des membres du Quartette attendaient avec intérêt de se rencontrer de nouveau en septembre dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette occasion, le Quartette examinera, après de nouvelles consultations avec les parties, le calendrier et l'ordre du jour d'une réunion internationale à Moscou afin de prêter appui au processus lancé à Annapolis. Les principaux représentants du Quartette poursuivront également leur dialogue avec les membres du Comité de suivi de la Ligue des États arabes.

Le Quartette a réaffirmé son attachement à une paix juste, durable et globale au Proche-Orient, fondée sur les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité de l'ONU.

2008/T19-5